



EPAGE du bassin *Viaur*

**Qui sommes nous ?
Que faisons nous ?**

Nos actions ces dernières années

Édition de Mai 2024



EPAGE *Viaur*

Tél : 05.65.71.12.64 - contact@epage-viaur.com





Le mot du Président

Yves REGOURD
Président de l'EPAGE Viaur

L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Viaur, EPAGE du bassin du Viaur, au départ Syndicat Mixte de la Vallée Aval du Viaur a été créé en avril 1996 d'une volonté politique forte portée par Monsieur Jean BOUSQUIE à l'époque Conseiller Général du canton de La Salvetat Peyralès. Il a su autour de ce projet fédérer les collectivités de trois départements mais aussi l'ensemble des acteurs du monde de l'eau dont les syndicats d'alimentation en eau potable. Cette initiative, œuvre d'un homme de terrain visionnaire que je tiens ici à remercier, n'a cessé de grandir et de se développer.

Aujourd'hui, je suis fier d'œuvrer à mon tour pour ce territoire, le bassin versant du Viaur.

L'EPAGE Viaur s'est étoffé, à acquis de nouvelles compétences techniques et œuvre sur la totalité du territoire du bassin hydrographique de quelques 1561 km² et 2500 km de cours d'eau. De nombreux projets ont été mis en œuvre, aux services des collectivités, dans l'objectif d'améliorer notre patrimoine naturel à tous que sont nos cours d'eau et les milieux naturels.

Avec ce document qui présente au fil des pages les opérations réalisées au cours des dernières années, j'ai souhaité partager avec vous nos projets, nos avancées et vous dire toute l'énergie, l'ambition et l'enthousiasme que nous développons pour servir le territoire, pour vous servir afin de donner à l'Eau toute l'importance qu'elle mérite aujourd'hui et sans aucun doute demain !

Je vous souhaite donc une excellente lecture à tous et si des questions, des remarques ou même de nouveaux projets germent au fil des pages n'hésitez pas à les partager avec nous !



*Signature du Premier Contrat de Rivière Viaur
en décembre 1999*

Sommaire

Le bassin versant du Viaur	3
Qu'est-ce que l'EPAGE du Viaur ?	5
Que fait l'EPAGE du Viaur	5
L'EPAGE, mais qui est-ce ?	7
La qualité de nos cours d'eau	8
Améliorer la qualité : Opération Assainissement des Campings	13
Améliorer la qualité : Opération dérogatoire pour l'Assainissement Non Collectif	14
Améliorer l'assainissement : Accompagnement au transfert de la compétence assainissement collectif	15
Accompagnement des communes : Mise en place du « zéro phyto »	16
L'opération AGRI VIAUR	17
Les aspects quantitatifs : la connaissance	24
La désimperméabilisation des sols	27
La prévention des inondations	28
Les aspects quantitatifs : les plans d'eau	30
La gestion des cours d'eau : Nos travaux de restauration de l'hydromorphologie	31
La gestion des cours d'eau : La renaturation de nos cours d'eau	32
La gestion des cours d'eau : Nos dernières tranches de travaux	33
La gestion des cours d'eau : Historique de nos travaux par sous bassin	34
La gestion des cours d'eau : Opérations complémentaires	40
La gestion des espaces naturels : les zones humides	41
La gestion des espaces naturels : Natura 2000	44
La gestion des espaces naturels : Diagnostics, Inventaires et Cartographies	46
Faune et Flore : Amélioration des Connaissances et suivis	47
Gestion des espèces exotiques envahissantes	47
Atlas de Biodiversité interCommunale (ABiC), Espaces Naturels Sensibles	48
La continuité écologique - Liste 2	49
La continuité écologique - Hors Liste 2	50
La valorisation de la biodiversité, de "l'espace rivière"	51
Sensibilisation de tout type de public	51
La sensibilisation des scolaires	52
La communication	53

Le bassin versant du Viaur

Un bassin versant est une portion d'espace terrestre à l'intérieur de laquelle tous les écoulements, en surface ou en profondeur, se dirigent vers le même exutoire. Un bassin versant se délimite par des lignes de partage des eaux ou lignes de crêtes entre les différents bassins.

Principales caractéristiques :

Le bassin versant du Viaur est inclus dans le bassin versant "Tarn Aveyron", ensemble appartenant au grand bassin versant Adour Garonne. Situé au sud de Rodez et au nord Ouest de Millau, le bassin versant du Viaur couvre une superficie de 1561 km² dans les départements de l'Aveyron, le département du Tarn et du Tarn et Garonne.

Le **Viaur**, rivière principale du territoire, prend sa source au Puech del Pal sur la commune de Vezins de Lévézou (département de l'Aveyron) à une altitude 1090 mètres. Il serpente d'Est en Ouest à travers deux grandes régions naturelles que sont le Lévézou et le Ségala. Après un parcours de 163 km il conflue avec la rivière Aveyron à Saint Martin Laguépie (département du Tarn) et Laguépie (département du Tarn et Garonne) à une altitude de 400m.

Le réseau hydrographique de surface de ce bassin versant est riche de petits cours d'eau créant un **chevelu hydrographique dense d'environ 2500 km**. La seule ressource en eau souterraine provient de l'aquifère de fracturation qui stocke l'eau dans des réseaux de fissures et de zones broyées d'extension latérale relativement limitée. Les stocks naturels que sont le sol et l'aquifère de fracturation se vidangent lentement assurant ainsi un débit résiduel même en l'absence de précipitations. **Les relations entre les rivières et les sols s'effectuent donc par l'intermédiaire des têtes de bassins, des zones humides dont la fonctionnalité doit être préservée.**

Le bassin versant du Viaur, véritable carrefour bioclimatique, se caractérise par la rencontre de **des influences climatiques** atlantique, océanique, montagnarde et méditerranéenne. Le territoire présente ainsi une remarquable diversité de paysages à laquelle répondent une richesse faunistique et floristique exceptionnelle. A noter que 37 % du territoire présente des pentes supérieures à 15 % et que la pluviométrie annuelle varie de 1 200 mm sur le Lévézou à 800 mm sur le Ségala ce qui rend ce territoire très sensible à l'érosion des sols.

L'activité principale de ce territoire est l'activité agricole avec **2450 exploitations agricoles** couvrant 76 % de la surface du territoire ; une large dominance de la polyculture élevage (élevage ovins lait et bovins viande).

La population dans le bassin versant du Viaur est d'environ 34 300 habitants soit une densité de population de 22 habitants/km² (moyenne France métropolitaine : 118 hab/km²).

Ce territoire se caractérise par une forte empreinte de l'usage hydroélectrique : 384 km² du bassin amont sont impactés et de grands linéaires sont en débits réservés sur les axes principaux.

Deux grands axes routiers structurent le territoire : RN 88 et D 911 et peu d'activités industrielles sont présentes sur le territoire, les activités touristiques sont concentrées sur les deux mois d'été et localisées pour leur majorité autour des grands lacs du Lévézou.

1561 km²
2500 km de
cours d'eau

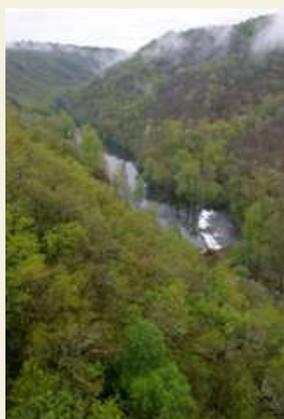


Territoire concernant :

85 communes

3 départements

34 300 habitants



Qu'est ce que l'EPAGE du bassin du Viaur ?

EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Premier EPAGE du bassin Adour Garonne, l'EPAGE Viaur a été reconnu par les services de l'État en août 2019 (arrêté inter préfectoral n°12-2019-08-05-003)

L'EPAGE du Viaur est un syndicat mixte fermé à la carte pour ses 19 membres :

- 14 EPCI-FP (voir carte ci-après)
- 5 Structures qui assurent le prélèvement et la distribution de l'eau potable à partir de ressources situées sur le bassin versant du Viaur : Le Grand Rodez Agglomération, Le Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau du Viaur, le Syndicat du Liort Jaoul et le Pôle des Eaux du Carmausin.



L'EPAGE Viaur est membre de l'Association des Syndicats de Bassins Versants Tarn-Aveyron

Que fait l'EPAGE du Viaur ?

L'ensemble des missions et compétences de l'EPAGE du bassin versant du Viaur ont trait à la gestion du grand cycle de l'eau (Arrêté 12-2022-05-31-00006 du 31 mai 2022) et s'articulent en 2 cartes de compétences :

- CARTE 1 : ouverte aux EPCI à Fiscalité Propre : compétence GEMAPI ; compétences complémentaires à la GEMAPI ; Gestion intégrée de l'eau ; Animation territoriale ; volet agricole ; suivi qualitatif
- CARTE 2 : ouverte aux « préleveurs – distributeurs » (non ouverte aux EPCI-FP) : Assurer la protection de la qualité des ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable (hors distribution).

Notre cœur de métier : la Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Depuis plus de 20 ans le bassin hydrographique du Viaur fait l'objet de programmes d'actions et de planification qui ont permis de fédérer les acteurs et de mener à bien des opérations d'amélioration et de reconquête de nos cours d'eau dans l'objectif d'atteinte du « Bon Etat » de nos cours d'eau conformément à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Deux contrats de rivière ont été réalisés sur ce bassin hydrographique :

- Contrat de rivière Viaur I : de 2000 à 2005. Ce premier programme a permis de fédérer l'ensemble des acteurs autour de projets communs et ambitieux. Il a notamment favorisé la création d'un syndicat unique à l'échelle du bassin versant du Viaur : Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur.
- Contrat de rivière Viaur II : de 2008 à 2012. Ce second programme d'actions a permis de continuer le travail engagé au cours du premier programme mais aussi d'aborder de nouveaux sujets avec notamment le développement du volet agricole dans le cadre de l'opération Agri Viaur.

Ces deux contrats de rivière ont mobilisé un grand nombre d'acteurs autour de projets communs qui se sont concrétisés par un investissement, sur cette dizaine d'année, d'environ 40 millions d'euros au total.

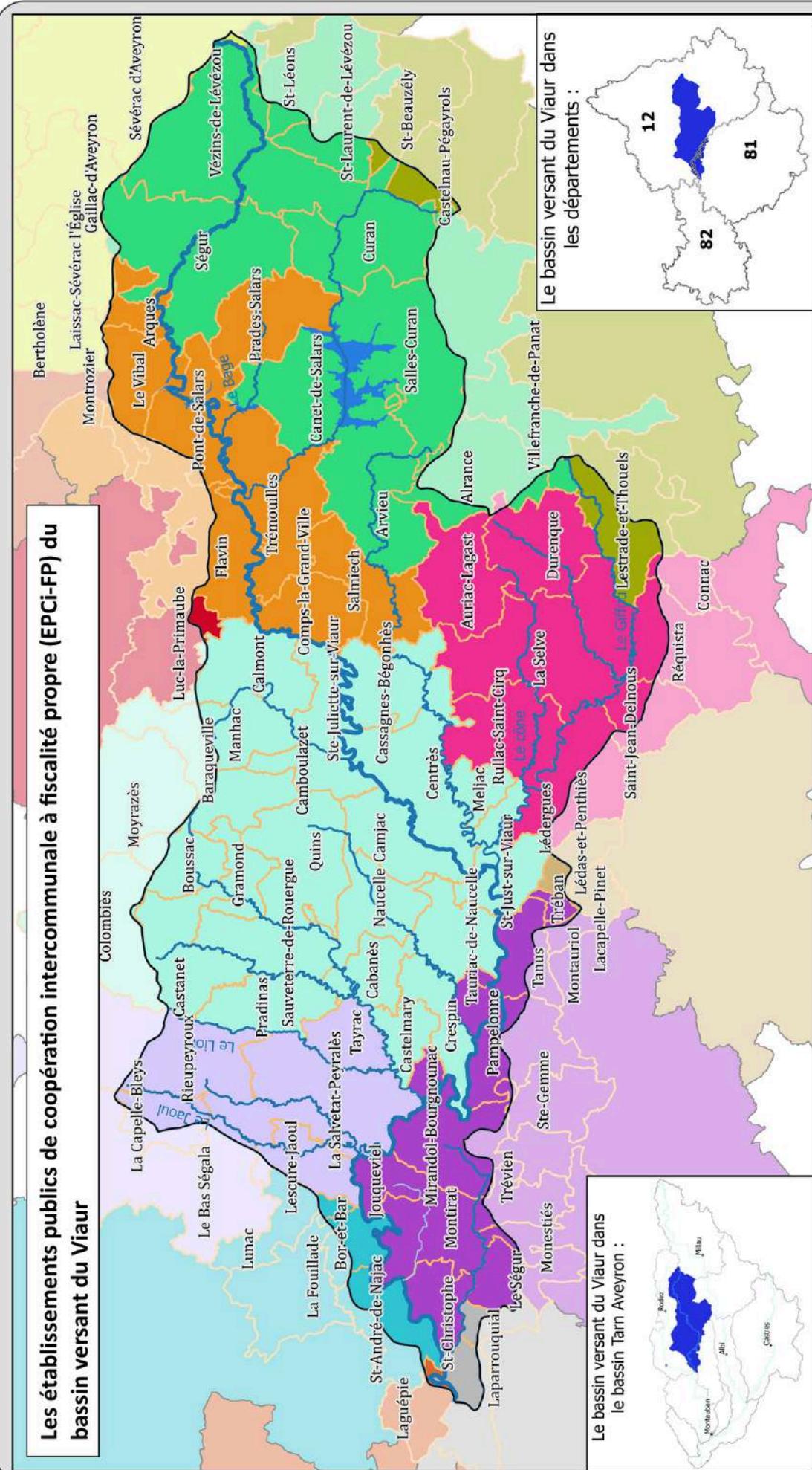
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

Les acteurs du territoire ont souhaité définir ensemble une politique de l'eau, des lignes directrices communes propres au bassin versant du Viaur, pour les 10 prochaines années. C'est ainsi que le projet du SAGE a vu le jour. Après de longues phases de concertations et d'échanges, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Viaur a été validé par arrêté inter préfectoral en date du 28 mars 2018.

**Le bassin versant du Viaur
= territoire de l'EPAGE du Viaur
= territoire de réalisation de nos actions et programmes** page 5 sur 53

L'EPAGE du bassin versant du Viaur

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) du bassin versant du Viaur



Légende:

- CA Rodez Agglomération
- CC Aveyron Bas Ségala Viaur
- CC Carmausin-Ségala (3CS)
- CC Comtal Lot et Truyère (3CLT)
- CC Muse et des Rasperes du Tarn
- CC de Lévezou Pareloup
- CC des Causses à l'Aubrac
- CC du Cordais et du Causse (4 C)
- CC Ouest Aveyron
- CC du Pays de Salars
- CC QRGA
- CC du Réquistanais
- CC de Pays Ségali
- CC Val 81

Echelle 1:310000
0 4 8 km



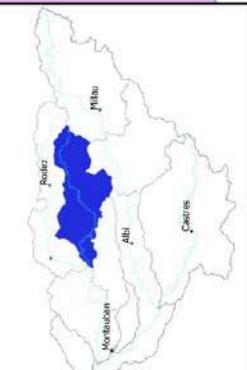
A1-2-EPCI-FP + communes
IGN, BD Cartho, EPAGE Viaur
© EPAGE Viaur, Mars 2021



Le bassin versant du Viaur dans les départements :



Le bassin versant du Viaur dans le bassin Tarn Aveyron :



Le personnel de l'EPAGE Viaur

Karine LACAM-CRUILLES

Directrice
05.65.71.12.64
karine.lacam@epage-viaur.com



Erwan CABON

Chargé de mission Aménagement Hydraulique
05.81.12.02.74 - 06.79.05.11.20
erwan.cabon@epage-viaur.com



Hélène POUGET

Chargée de mission Agri Viaur
05.65.71.10.97 - 06.21.16.53.03
helene.pouget@epage-viaur.com



Clément DECAUX

Chargé de mission Milieux Naturels
05.65.71.12.63 - 06.30.11.28.03
clement.decaux@epage-viaur.com



Tiphanie BARTET

Chargée de mission Milieux Naturels
05.65.71.12.63
tiphanie.bartet@epage-viaur.com



Céline DELLA-TORRE

Secrétaire Comptable
05.65.71.10.99
celine.della-torre@epage-viaur.com



Jean-Michel CHAUDIERES

Chargé de mission Assainissement
05.82.12.02.73 - 07.50.68.57.18
jean-michel.chaudieres@epage-viaur.com



Noa TENDERO-JOVANI

Apprentie Volet Communication
05.65.71.12.64
noa.tendero-jovani@epage-viaur.com



Pierre-Jean ICHARD

Technicien Rivière
05.65.71.12.65 - 06.30.11.32.42
p.j.ichard@epage-viaur.com



Pierre FOURNIE

Chef d'équipe
06.30.11.24.13
pierre.fournie@epage-viaur.com



Jérôme CAPELLE

Agent d'entretien



Maxime MESPOULEDE

Agent d'entretien



Antoine RODRIGUEZ

Agent d'entretien



Morgan ENJALBERT

Agent d'entretien



Romain ROUQUET

Agent d'entretien

Principe d'évaluation :

Pour adapter les politiques et les actions, il faut pouvoir connaître les milieux aquatiques, disposer de chroniques de données anciennes et ainsi suivre leur évolution.

La mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) par le biais du SDAGE Adour-Garonne 2010/2015 a induit la création d'un programme de surveillance permettant de suivre l'état écologique et chimique des milieux aquatiques dans l'optique d'atteindre le bon état des masses d'eau (unités de gestion et d'évaluation des milieux aquatiques).

Ainsi, pour qualifier la santé des rivières, un réseau de mesures réparti sur tout le bassin versant a été mis en place. La plus ancienne station est située à Lagarde sur le Viaur et permet une analyse historique importante (mise en service en 1971). Les autres stations de suivi n'ont été mises en service qu'avec le lancement du premier contrat de rivière Viaur soit en 1999/2000. Ce réseau de suivi est ponctuellement complété par de nouvelles stations afin d'améliorer la connaissance de l'état des cours d'eau du bassin versant. Le réseau de suivi est composé de 44 stations : dont 25 sont suivi par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et 19 stations sont suivi et donc financées directement par l'EPAGE Viaur.

Ces stations de suivi font l'objet d'un protocole cadré au niveau européen :

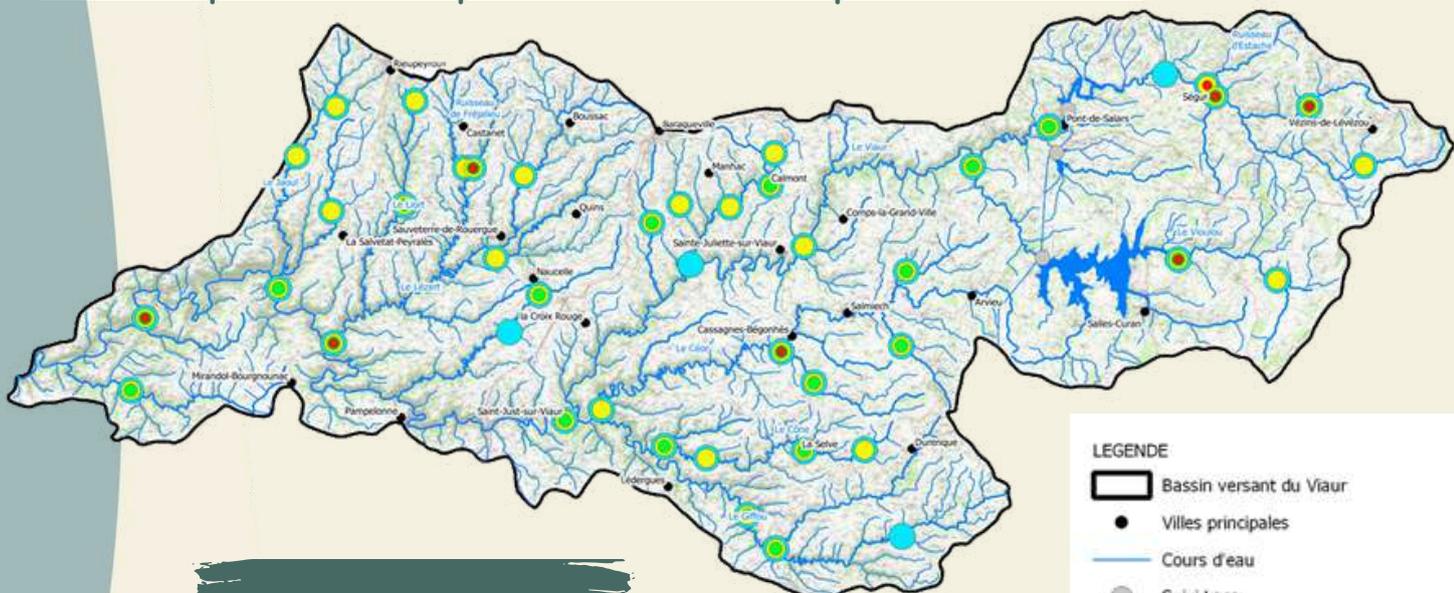
- Paramètres physicochimiques : 10 prélèvements par an
- Paramètres biologique : analyse des invertébrés : 1 prélèvement par an

L'ensemble de ces données sont ensuite compilées (selon un grille d'analyse) croisées avec des éléments d'évaluation de l'hydromorphologie afin d'établir l'état écologique du cours d'eau.

Les suivis sur ces points de mesure (ou station de suivi) permettent non seulement d'évaluer la qualité globale de nos cours d'eau mais aussi d'orienter et de mieux cibler les opérations à mettre en œuvre tant d'un point de vue géographique que de la thématique à traiter en fonction des dégradations, problématiques mise en évidence.

Prestation
extérieure
25k€ / an

Carte des points de suivi qualité bénéficiant d'un protocole national :



44 stations de suivi
permettant d'évaluer l'état
de nos cours d'eau
(évaluation DCE)

La qualité des eaux de nos cours d'eau

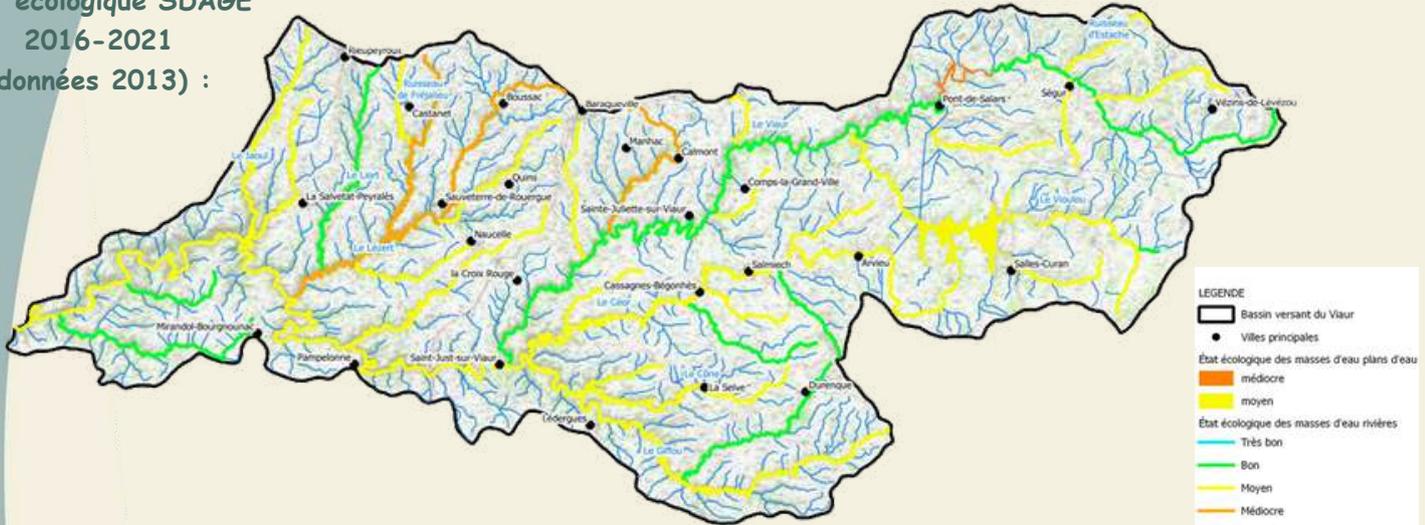
État des masses d'eau selon le SDAGE Adour Garonne :

Parmi ces stations de mesure, certaines permettent de qualifier l'état des masses d'eau du bassin versant. Le bassin versant du Viaur comprend 37 masses d'eau cours d'eau et 3 masses d'eau plans d'eau. Il est possible de suivre l'évolution de l'état de ces masses d'eau en comparant l'état selon le SDAGE 2016-2021 (évaluation en 2013) et le SDAGE 2022-2027 (évaluation en 2019). Les cartes suivantes illustrent l'état écologique de ces masses d'eau selon les deux derniers SDAGE :

État écologique SDAGE

2016-2021

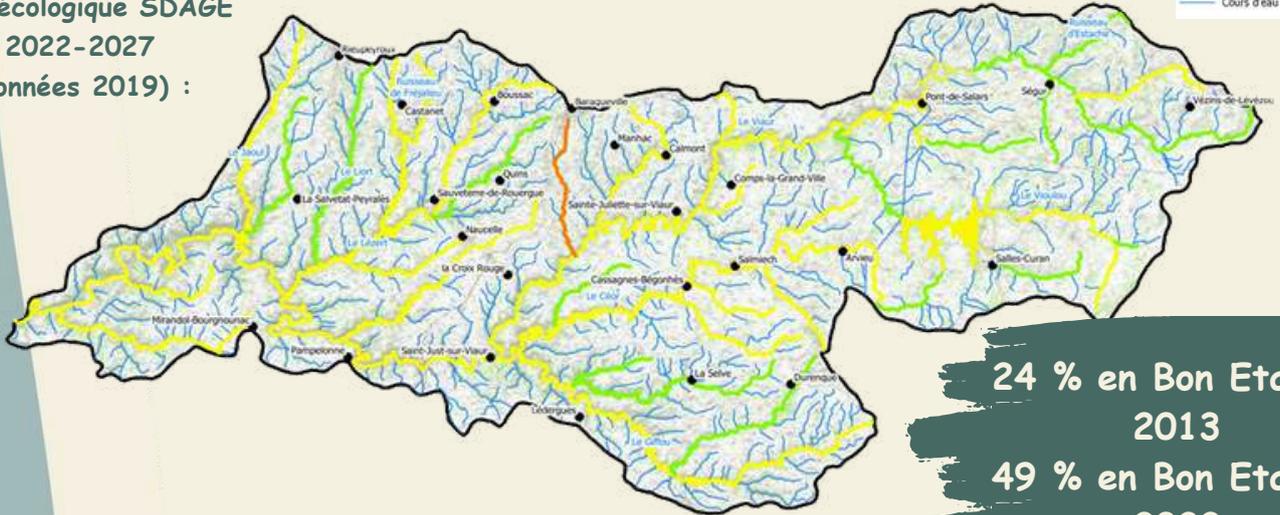
(données 2013) :



État écologique SDAGE

2022-2027

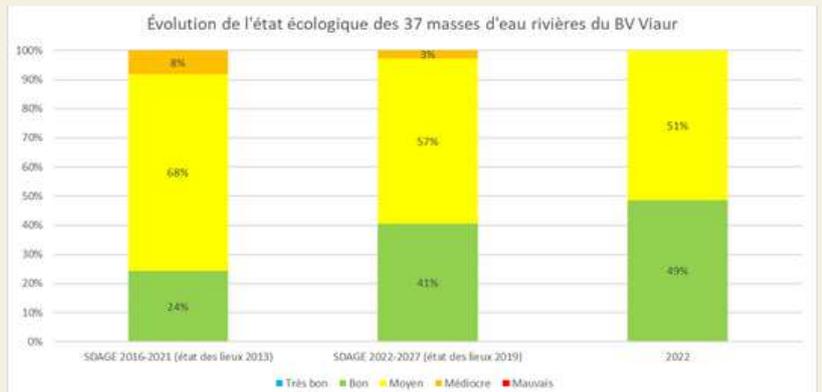
(données 2019) :



24 % en Bon Etat en 2013
49 % en Bon Etat en 2022

Le graphique suivant permet d'illustrer l'évolution de l'état écologique des masses d'eau selon le SDAGE Adour Garonne :

Ainsi, on remarque une amélioration globale de l'état écologique des masses d'eau du bassin versant du Viaur. En effet, 41% des masses d'eau sont en bon état selon le dernier SDAGE contre 24% selon le SDAGE 2016-2021. Cette tendance à l'amélioration tend à se confirmer lorsqu'on évalue l'état des masses d'eau en 2022 selon les stations de mesure ayant permis de qualifier l'état écologique où l'on retrouve 49% de masses d'eau présentant un bon état.



De plus, lors du SDAGE 2016-2021, 3 masses d'eau (le Lézert, le Lieux de Villelongue et la Nauze) présentaient un état écologique médiocre contre 1 seule (le ruisseau de Congorbes) selon le dernier SDAGE. Idem que précédemment, cette tendance à l'amélioration tend à se confirmer en 2022 puisque aucune masse d'eau ne présente un état écologique médiocre.

La qualité des eaux de nos cours d'eau

Relevés complémentaires, suivis qualité et thermique :

Des relevés réalisés en interne grâce à différents instruments de mesures permettent de suivre l'évolution de la qualité sur différents affluents et sous affluents sur des échelles hydrographiques cohérentes.

Ce sont donc plusieurs territoires, le Cône et la Durenque, le Jaoul, la Nauze, Le Congorbes, le Lieux du Viaur, le Vioulou, le Viaur amont ainsi que la partie aval du Céor qui ont bénéficiés de suivis annuels avec des fréquences mensuelles permettant de suivre l'évolution qualitative (paramètre oxygène, nitrate, phosphore) et quantitative (cf paragraphe dédié).

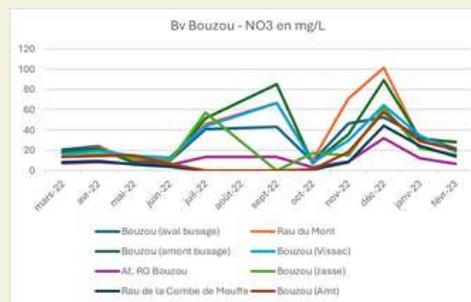
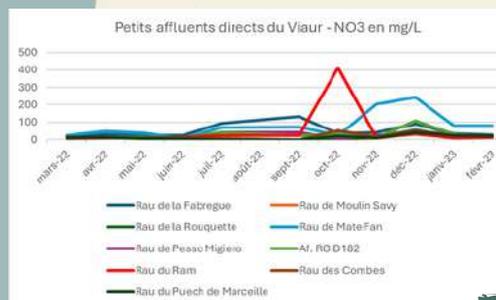
Ce type de suivi, d'une grande densité spatiale, permet sur un petit territoire de mieux cibler les secteurs dégradés, les paramètres dégradants et donc ainsi d'ajuster les actions à réaliser.

Ces suivis sont réalisés sur les sous bassins faisant l'objet d'opérations particulières (notamment les Programmes d'Actions Territoriaux).

Ces graphiques illustrent le suivi des nitrates sur la partie amont du bassin versant du Viaur sur le plateau du Lévézou

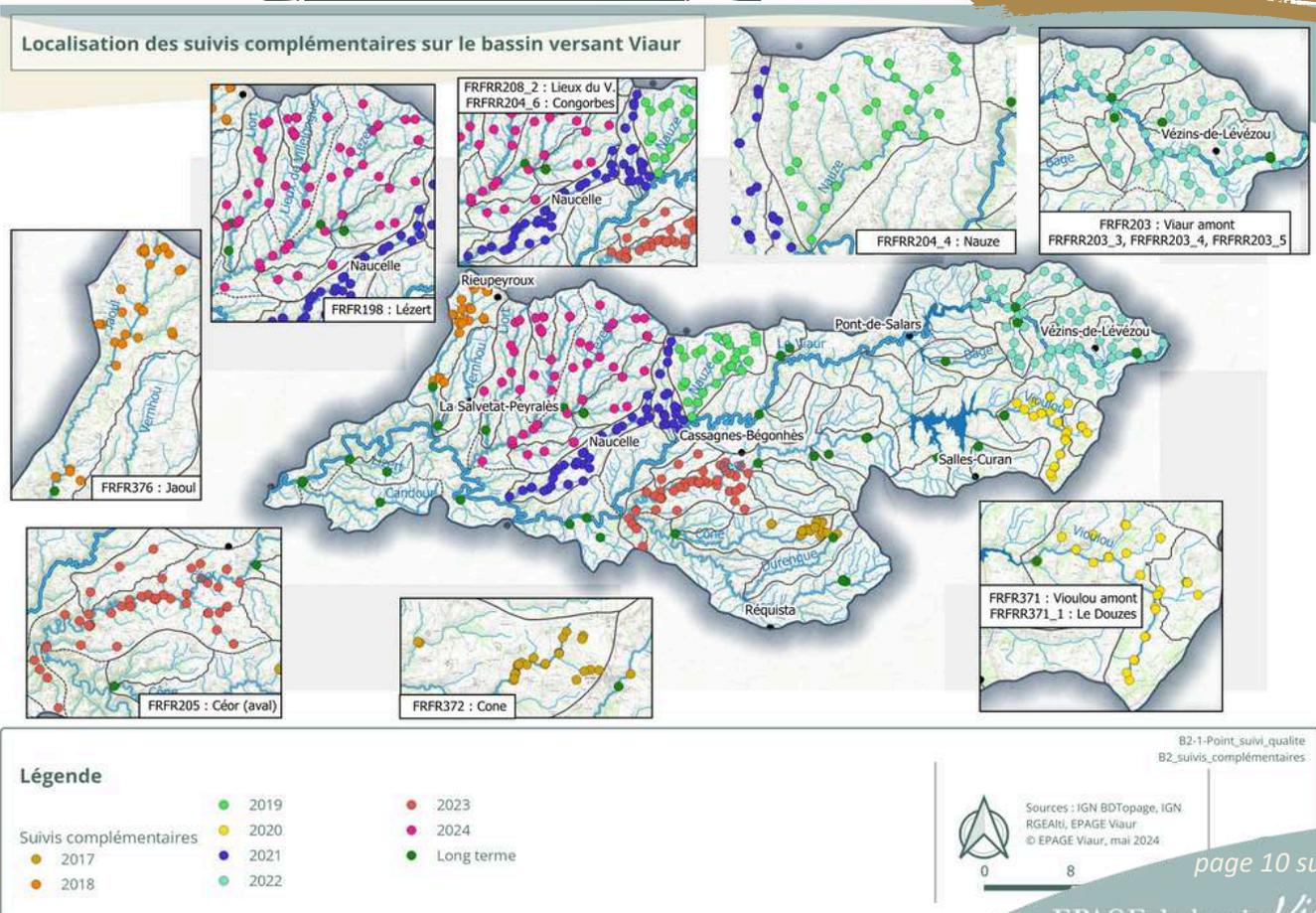


L'équipe réalisant des mesures sur les cours d'eau



Réseau complémentaire plus de 300 points de suivi !

Réalisé par l'EPAGE



La qualité des eaux de nos cours d'eau

Des suivis thermiques durant les périodes estivales sont aussi réalisés en partenariat avec la FDAAPPMA de l'Aveyron depuis une vingtaine d'années, ces relevés permettent de caractériser l'incidence des températures potentiellement impactante pour l'espèce cible (truite fario). Les résultats obtenus permettent de faire des corrélations avec les effectifs recensés lors d'inventaires piscicoles avant et après la période estivale.

Depuis 2003 l'EPAGE s'associe avec la FD12 pour le suivi des températures pendant la période estivale sur l'ensemble du réseau hydrographique. Depuis peu ce suivi est aussi maintenu pendant la période hivernale, ce qui permet sur certains points de réaliser des enregistrements annuels.

Le personnel de l'EPAGE est chargé de la mise en place et des retraits des sondes sur la moitié aval du bassin versant, la même chose est faite sur la moitié amont par le personnel de la FDAAPPMA de l'Aveyron.

Les données récoltées sont compilées et analysées par l'équipe scientifique de la FD12, c'est aussi eux qui assurent le paramétrage de tous les instruments de mesures.

Ce sont au total 125 points qui ont été suivis avec des chroniques allant de 1 an à 18 ans (Céor à Cassagnes avec les premiers enregistrements en 2003).

Ces relevés permettent non seulement de suivre l'évolution des températures, mais aussi de faire la relation avec les données répertoriées à l'issue d'inventaires piscicoles en lien avec l'espèce cible sensible au réchauffement (truite fario).



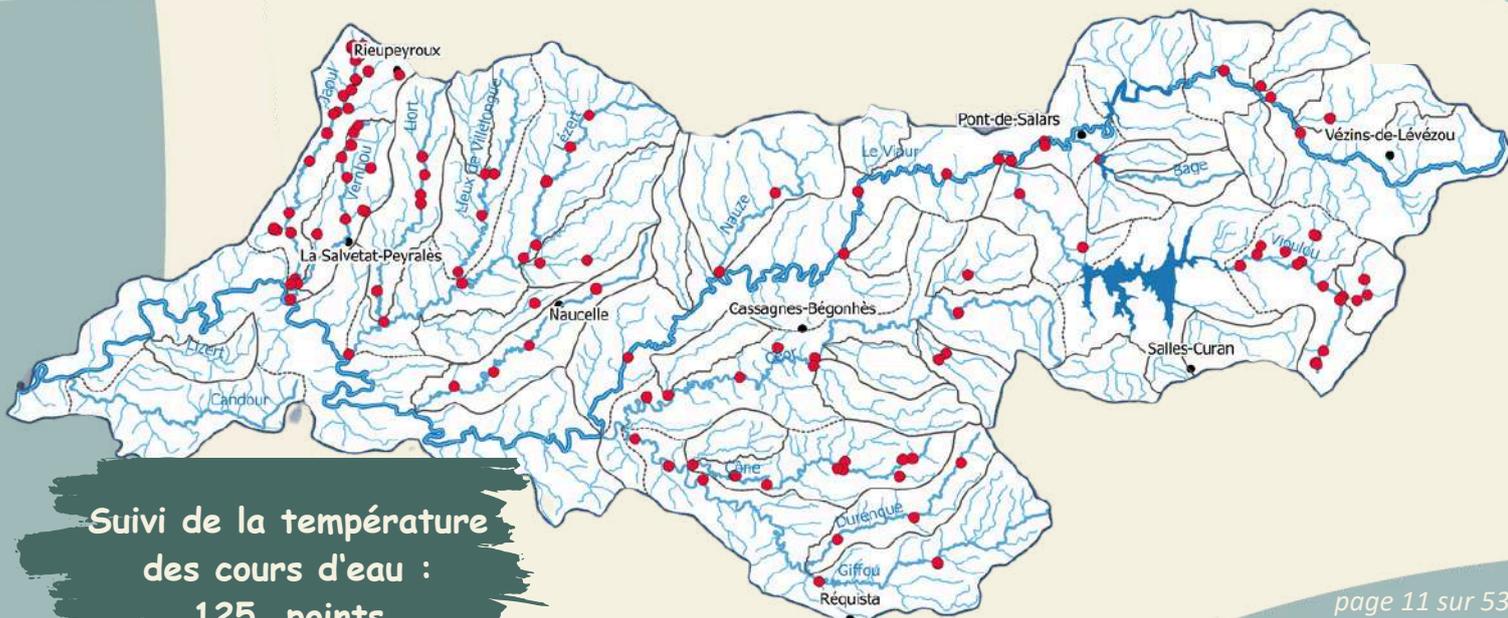
Sonde enregistreuse (thermographe) et mise en place sur les cours d'eau du bassin du Viaur

Suivi des capteurs : identification et relève



Réalisé par l'EPAGE
en collaboration avec
la FD12

Localisation des points de suivi de la température de nos cours d'eau



Suivi de la température
des cours d'eau :
125 points

La qualité des eaux de nos cours d'eau

Des usages dépendants de la qualité des eaux :

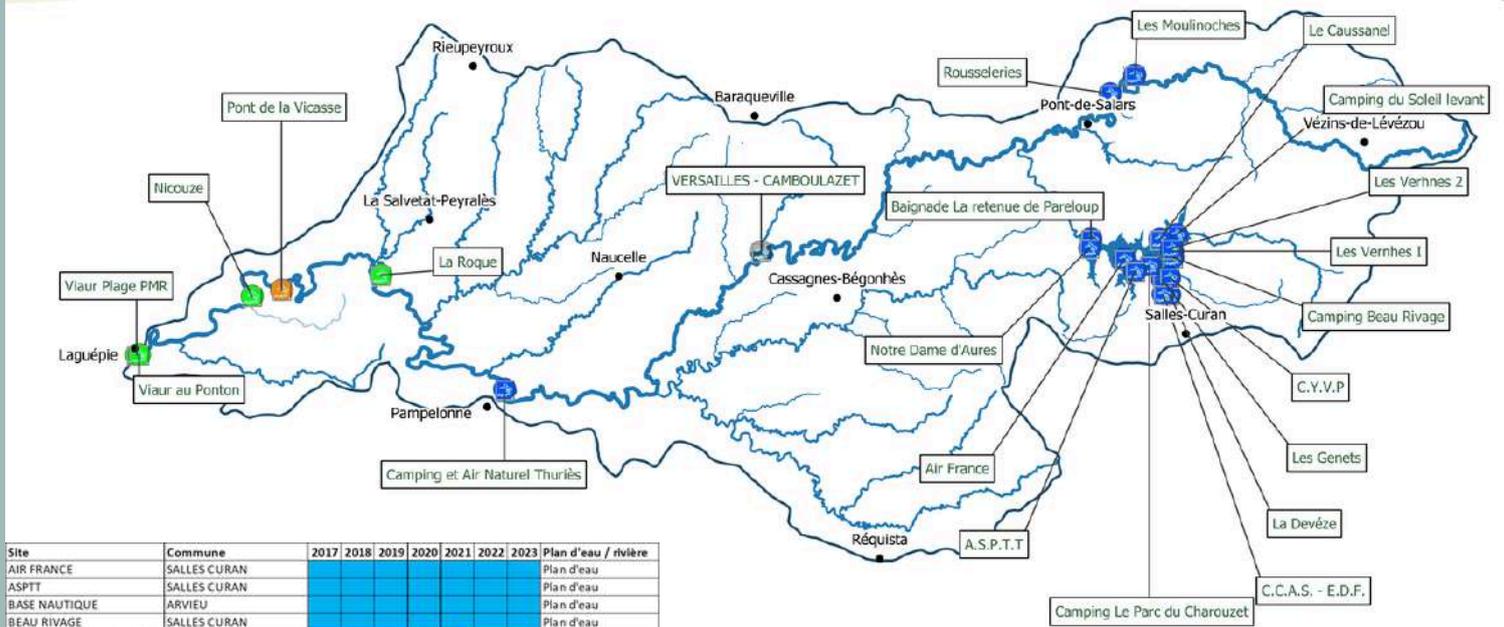
- **L'abreuvement** : Les cours d'eau du territoire constituent souvent une ressource en eau pour le bétail. Ils peuvent être contaminés par des bactéries notamment en lien avec le piétinement et les déjections dans les cours d'eau par des animaux situés plus en amont. La qualité de l'eau peut alors nuire à leur productivité.
- **L'eau potable** : la possibilité d'utiliser l'eau d'un cours d'eau pour la production d'eau potable est dépendante la qualité des eaux brutes du cours d'eau. De cette qualité d'eau brute dépend aussi le coût de son traitement. Dans l'eau potable distribuée, réglementairement, les teneurs en nitrates et en phytosanitaires doivent être inférieures à 1 µg/L par molécule et de 0,5 µg/L pour la somme des concentrations. C'est pourquoi il est fondamental de préserver nos ressources afin de pérenniser cet usage prioritaire.
- **La baignade** : Plusieurs zones de baignade sont présentes sur le bassin versant, essentiellement autour des grands lacs du Lézou. Celles-ci affichent une qualité excellente. Sur les cours d'eau, la qualité des eaux de baignade est un peu moins bonne en raison notamment des contaminations en bactéries par les animaux (piétinement et déjection). La carte suivante localise les points de baignade et précise leur état sur ces 7 dernières années :



Panneaux permettant l'affichage la qualité de l'eau de la zone de baignade

Accompagnement des gestionnaires réalisé par l'EPAGE

Qualité et localisation des points de baignade



Site	Commune	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Plan d'eau / rivière
AIR FRANCE	SALLES CURAN	Excellente	Plan d'eau						
ASPTT	SALLES CURAN	Excellente	Plan d'eau						
BASE NAUTIQUE	ARVIEU	Excellente	Plan d'eau						
BEAU RIVAGE	SALLES CURAN	Excellente	Plan d'eau						
CAMPING & AIR NATUREL	PAMPOLONNE	Excellente	Rivière						
CAS	SALLES CURAN	Excellente	Plan d'eau						
CHAROUZECH	SALLES CURAN	Excellente	Plan d'eau						
CYVP	SALLES CURAN	Excellente	Plan d'eau						
LA CAUSSANEL	CANET DE SALARS	Excellente	Plan d'eau						
LA DEVEZE	SALLES CURAN	Excellente	Plan d'eau						
LA ROQUE	LA SALVETAT PEYRALES	Excellente	Rivière						
LA VICASSE	BOR ET BAR	Excellente	Rivière						
LE VIAUR AU PONTON	LAGUEPIE	Excellente	Rivière						
LES GENETS	SALLES CURAN	Excellente	Plan d'eau						
LES VERNHES 1 & 2	SALLES CURAN	Excellente	Plan d'eau						
MOULINOCHES	LE VIBAL	Excellente	Plan d'eau						
NIVOUEZ	SAINT ANDRE DE NAJAC	Excellente	Rivière						
RETEUVE	CANET DE SALARS	Excellente	Plan d'eau						
ROUSSELLERIES	PONT DE SALARS	Excellente	Plan d'eau						
SOLEIL LEVANT	CANET DE SALARS	Excellente	Plan d'eau						
VERSAILLES	CAMBOULAZET	Excellente	Rivière						
VIAUR PLAGE PMR	LAGUEPIE	Excellente	Rivière						

Légende

Qualité

- Excellente (Blue)
- Bonne (Green)
- Moyenne (Yellow)
- Médiocre (Red)
- Pas de donnée (Grey)

B2-4-Qualité-Baignade

ARS, EPAGE Viour
© EPAGE Viour, Mai 2024

0 4 8 km

Améliorer la qualité : Opération Assainissement des Campings

L'excellente qualité des eaux des lacs du Lézérou est reconnue et doit être préservée. Ces lacs sont des points d'intérêt touristiques et sont réputés pour la baignade et les activités nautiques. Les lacs du Lézérou sont également une ressource importante pour l'alimentation en eau potable. Ressource du SMELS, syndicat alimentant non seulement la majeure partie du bassin du Viaur mais sécurisant de nombreux syndicats voisins.

Dans cette optique de préservation et d'amélioration de la qualité sanitaire des eaux, en 2016 l'EPAGE Viaur et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, en association avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron et la Fédération Aveyronnaise de l'Hôtellerie de Plein Air, ont lancé une opération de réhabilitation de l'assainissement non collectif des campings du Lézérou.

Cette opération s'est appuyée également sur les Services Publics d'Assainissement Non Collectif des communautés de communes Lézérou Pareloup et Pays de Salars sur les territoires desquelles sont situés ces campings.

L'opération s'est déroulée en deux temps :

- Une étude de terrain menée par les bureaux d'étude CEREG et GINGER visant à diagnostiquer l'assainissement existant, à proposer un projet d'assainissement conforme à la réglementation et à tester la perméabilité des sols. Ce volet étant subventionné à 70% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
- Puis une phase travaux de mise en conformité avec des financements proposés par l'agence de l'Eau Adour Garonne situés entre 40% et 60%, en fonction de la taille de l'entreprise exploitant le camping.

27 campings ont été contactés la plupart autour du lac de Pareloup mais également à proximité du lac de Villefranche de Panat et du lac de Pont de Salars. Même si beaucoup ont manifesté leur intérêt, tous n'ont pas pu rejoindre l'opération, certains connaissant des difficultés financières et d'autres de taille modeste pour lesquels cela demandait un effort financier conséquent.

Les plus impactants ont rejoint l'opération.

Entre 2017 et 2024, 18 campings ont engagé l'étude initiale et 15 ont décidé d'effectuer la phase de travaux : 12 sur le pourtour du lac de Pareloup, 1 au bord du lac de Pont de Salars et 1 sur les rives du lac de Villefranche de Panat et également 1 à proximité du lac de Thuriès.

- Montant des études 200 000 € financé à hauteur de 140 000 € par l'agence (taux d'aide de 70%).
- Montant total pour la réhabilitation de l'assainissement près de 3 000 000 € de travaux dont 1 400 000 € d'aides versées par l'Agence de l'Eau (taux d'aide moyen 47%).
- Près de 2 700 EH traités, c'est l'équivalent du bourg de Salles Curan ou pont de Salars : 1690 sur le lac de Pareloup, 420 sur le lac de Villefranche, et 540 sur le lac de Pont de Salars, et 50 sur le lac de Thuriès.

Montage de
l'opération
Coordination
EPAGE Viaur



Installation d'une filière "fosse + filtre compact à coco" 90EH et création d'une zone d'épandage de 280m².

Camping des terrasses du Lac, lac de Pont de Salars, mars 2022.

Au total 3 millions
d'euros de travaux!

2 700 équivalents
habitants traités !

Améliorer l'assainissement : Opération dérogatoire pour l'Assainissement Non Collectif

Opération du
Contrat de Rivière
Viaur III en cours

Montage de l'opération
EPAGE Viaur
Mise en Oeuvre
Communautés Communes

Potentiel : 1 880 000 €
de subvention

Objectif de l'opération :
traiter : 2 350
Equivalent-Habitants

Montant total
prévisionnel pour
réalisation des travaux
3 760 000 €

De 2010 à 2018 les communautés de communes du bassin versant du Viaur, ont réalisé des opérations de réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif (ANC) subventionnées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Ce sont plusieurs centaines d'installations qui ont ainsi pu être réhabilitées et de ce fait l'impact sur le milieu de l'ANC en a été grandement amélioré.

En 2018 l'agence de l'Eau a cessé de proposer le subventionnement de ce type de projet.

Afin de continuer de réduire l'impact des eaux usées domestiques sur le milieu et d'améliorer l'état bactériologique des eaux, l'EPAGE Viaur, dans le cadre du Contrat de Rivière Viaur III, a réussi à obtenir auprès de l'Agence de l'Eau, un financement dérogatoire à hauteur de 4 000 € par installation, pour réhabiliter près de 470 ANC de son territoire, ce qui correspond à un financement total de 1 880 000 € pour 2 350 Equivalent-Habitants, pour un montant total de travaux estimés à 3 760 000 € !

Cette opération comporte deux volets :

En amont des 7 zones de baignade situées sur la rivière le Viaur et faisant l'objet d'un suivi qualitatif :

Mise en conformité des installations à proximité des zones de baignade en rivière. Cela concerne 38 ANC non conformes, situés dans une bande de 200 m de part et d'autre du Viaur 1 km en amont du point de baignade et aussi les installations non conformes en rejet direct en cours d'eau dans une zone correspondant à 10h de temps de transfert.

Autour des zones à enjeu baignade et eau potable :

Mise en conformité de 410 installations à proximité des lacs du Lévézou et situées principalement sur la communauté de communes Lévézou Pareloup (85%) et sur la communauté de communes du Pays de Salars (15%). Pour ce volet, et afin de mettre en œuvre cette opération les deux intercommunalités du Lévézou ont prévu de recruter un technicien exclusivement dédié à ce projet, et mettront également à disposition du temps de travail de leurs deux techniciens en place.



ANC: Installation d'une filière de traitement par filtre à sable vertical non drainé de 5 EH.
Trémouilles 2017

Améliorer l'assainissement : Accompagnement au Transfert de la compétence assainissement collectif

La Loi NOTRe impose un transfert de la compétence Assainissement aux Communautés de Communes au plus tard le 1er janvier 2026. L'objectif de la loi est de permettre une montée en qualité des services et un renforcement des maitrises d'ouvrage. Tout en confortant l'importance des services publics et des élus du territoire dans le pilotage de ce projet.

L'EPAGE Viaur, dans la continuité du travail engagé en 2018 avec l'appui de bureau d'études, assure une mutualisation de moyens pour accompagner les Communes et les Communautés de Communes dans la préparation, l'organisation et la structuration d'un service répondant au transfert de la compétence Assainissement Collectif.

6 communautés de communes ont choisi de conventionner avec l'EPAGE Viaur :

- Aveyron Bas Ségala Viaur
- Lévézou Pareloup
- Muse et Raspes du Tarn
- Pays de Salars
- Pays Ségali
- Réquistanais

**6 Intercommunalités
73 communes
198 réseaux d'assainissements
38 rejets sans station**

A ce jour, dans le cadre de cette mission d'accompagnement, ce sont près de 120 rencontres qui ont eu lieu avec les élus et services intercommunautaires, mais aussi les élus communaux, et le personnel technique et administratif des mairies. L'EPAGE Viaur maintien également un lien constant avec ses partenaires institutionnels tels que l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Aveyron Ingénierie, la DDT...

L'accompagnement proposé s'organise comme suit :

- Première phase : Recueillir toutes les données Techniques, Humaines et Financières auprès des communes afin d'avoir une analyse fine du fonctionnement des services d'assainissement collectif.
- Seconde Phase : Étudier et proposer différents modes d'exercice de la compétence afin d'éclairer le choix des collectivités.
- Troisième phase : Accompagner, dans le cadre du transfert obligatoire, les services administratifs et techniques des intercommunalités, en proposant et diffusant différents éléments produits par l'EPAGE Viaur : convention de mise à disposition de biens, convention de mise à disposition de personnel, délibérations, projet de convergence tarifaire, première estimation budgétaire...

En complément, L'EPAGE Viaur, avec l'appui des services d'Aveyron Ingénierie, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et des services de la DDT lance un groupement de commande afin de proposer aux communes une révision de leurs Schémas Communaux d'Assainissement, Zonages et Plan Pluriannuel d'Investissement. Ce travail permettra aux communes et aux communautés de communes de disposer d'une définition claire des zones en assainissement collectif, de verrouiller l'aspect règlementaire, et d'avoir une connaissance exhaustive des travaux à venir. Un portage par l'EPAGE Viaur permet, via son troisième contrat de rivière, un financement à hauteur 80% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour toutes les communes désirant bénéficier de l'opération.

**Montage opération
Réalisation de
l'accompagnement
EPAGE Viaur**

**Opération du
Contrat de Rivière
Viaur III**

**Accompagnement
financier et
technique incitatif**

Accompagnement des communes : Mise en place du "zéro phyto"

Plan de gestion différencié :
26 communes accompagnées

Montage opération
Réalisation de
l'accompagnement
EPAGE Viaur

Au 1er janvier 2017 la loi dite « Labbé » a fixé l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires aux collectivités pour l'entretien des espaces publics excepté pour les terrains de foot et les cimetières. Dès lors, l'EPAGE Viaur n'a pas hésité à proposer aux collectivités du bassin versant du Viaur un accompagnement afin de leur faciliter la prise en compte de cette nouvelle loi. C'est donc, par le biais d'une opération groupée, que 26 communes ont pu bénéficier de l'expertise d'un bureau d'étude pour mettre en œuvre un plan de gestion différenciée prenant en compte leurs enjeux spécifiques et proposant un plan d'actions détaillé. En janvier 2019, c'est au tour des particuliers, qui depuis cette date, ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires. Puis au 1 juillet 2022, la loi "Labbé" étend l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités sur de nouveaux espaces publics jusqu'à non concernés à savoir les campings, bases de loisirs, cimetières et stades (avec dérogation pour certains espaces jusqu'au 1er janvier 2025). Encore une fois, l'EPAGE Viaur n'a pas hésité à accompagner les collectivités par le biais de rencontres techniques pour apporter aux gestionnaires des éléments concrets, opérationnels et techniques. L'objectif était aussi de partager les problématiques rencontrées et de pouvoir échanger sur les alternatives, les outils, les solutions...

Franc succès pour la première journée d'échanges en octobre 2022 !

Au programme de cette rencontre du 14 octobre 2022, nouvelles obligations, utilisation des végétaux comme alternative, gestion des cimetières sans pesticides... avec des interventions de la FREDON Occitanie et du CAUE de l'Aveyron. Ensuite, Nadine Vernhes, maire de Centrès, a pu faire part de son expérience sur l'accompagnement du CAUE pour la gestion des trois cimetières de la commune et les pistes envisagées. La rencontre s'est terminée avec le témoignage de Grégory Barrau technicien à la mairie de Naucelle sur la mise en place d'une gestion différenciée des espaces et l'adaptation d'outils spécifiques.



Démonstration de matériel - Mairie de Naucelle

Au printemps 2023, une deuxième journée d'échanges réussie !

2 Journées techniques !

Pour cette deuxième journée organisée le 18 avril 2023, l'EPAGE Viaur a choisi de proposer aux élus et agents de partir à la rencontre d'une commune Tarnaise déjà bien engagée dans le zéro phyto. Ainsi la petite commune de Saliès à côté d'Albi nous a accueilli. Au programme avec la FREDON Occitanie et le CAUE du Tarn, le végétal au cœur des bonnes pratiques et la gestion des stades sans pesticides. Le maire de Saliès nous a ensuite présenté le travail engagé sur sa commune depuis de nombreuses années : d'une gestion des espaces verts sans pesticides à une approche systémique de la gestion communale. La rencontre s'est clôturée par une visite du cimetière enherbé et entretenu par des moutons.

Une superbe journée riche de partage entre élus et techniciens !

Merci à la commune de Saliès pour son accueil et sa disponibilité !

**Nous tenons à votre disposition une
exposition "zéro phyto" à destination du
grand public**



L'opération AGRI VIAUR

Montage, Réalisation
Animation et Suivi
EPAGE Viaur



A l'échelle du bassin versant du Viaur

La devise d'Agri Viaur est de « Gérer, économiser et protéger » avec pour mot d'ordre de « Convaincre sans contraindre »

Le bassin versant du Viaur est un territoire très agricole avec 70% de sa surface qui est destinée à la production agricole. Pour répondre aux problématiques agricoles, dès 1995, une opération Ferti-Mieux (intitulée « Ferti-Ségala ») lancée par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, a été menée, sur les sous bassins du Lézert et du Jaoul, dans le but de sensibiliser et d'informer le monde agricole pour une meilleure fertilisation.

En 2003, le Syndicat et la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron ont joint leurs efforts pour développer un programme sur des problématiques plus larges (gestion des effluents, érosion des sols, gestion de la ressource en eau,...) et sur l'ensemble du bassin versant du Viaur : c'est le programme Agri Viaur.

Depuis juillet 2006, l'animation et la coordination du programme Agri Viaur sont assurées par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur – EPAGE Viaur avec l'appui très actif d'un comité de Pilotage et d'un comité technique regroupant de nombreux partenaires.

La devise d'Agri Viaur est de « Gérer, économiser et protéger » avec pour mot d'ordre de « Convaincre sans contraindre ».

Le programme d'actions se décline à plusieurs échelles d'interventions. Tout d'abord à l'échelle du bassin versant du Viaur avec une communication et une sensibilisation générale puis à l'échelle de sous bassins versants prioritaires où des actions bien spécifiques sont développées pour répondre à des enjeux précis.

Des outils d'information
pour les exploitants

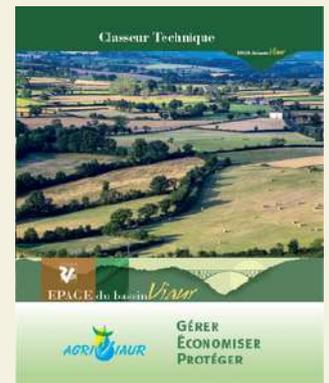


La lettre Agri Viaur

Ce bulletin d'information, édité et envoyé, à tous les agriculteurs du territoire (plus de 2000 exploitations agricoles) une à deux fois par an, permet d'être en lien avec tous les agriculteurs du bassin versant pour les sensibiliser et leur apporter des éléments techniques, de la connaissance sur des pratiques favorables à l'environnement. Cette lettre permet également de les tenir informé de l'état de leurs cours d'eau et des accompagnements dont ils peuvent bénéficier n'importe où qu'ils se situent sur le territoire.

Le classeur technique

Distribué directement aux agriculteurs et complété régulièrement par de nouvelles fiches techniques, le classeur Agri Viaur est un lien direct avec les exploitants agricoles du bassin versant du Viaur. Ainsi, après une présentation du bassin versant, des cours d'eau, de l'EPAGE Viaur ou encore des partenaires techniques, des fiches techniques abordent divers sujets tels que la fertilisation, l'érosion, la gestion des prairies, des haies ou encore l'abreuvement du bétail. L'objectif est d'apporter des éléments techniques aux agricultures avec l'appui de nos partenaires.



La journée "Experts"

Annuellement depuis 2016, l'EPAGE Viaur organise une rencontre technique à destination du monde agricole au cours de laquelle interviennent des experts de renom sur des sujets d'actualités. Parmi les thèmes d'ores et déjà abordés, l'agriculture de conservation, le pâturage tournant, la réduction des produits phytosanitaires ou la fertilité des sols. Ces journées remportent un réel succès et accueillent selon les années de 50 à 200 personnes (agriculteurs, techniciens, élus).



L'érosion des sols, un enjeu majeur sur notre territoire

L'érosion des sols est un enjeu majeur sur le territoire autant en termes de préservation des milieux naturels que de préservation de l'activité économique du territoire (conservation des sols, et des rendements agricoles).

A l'échelle du bassin versant du Viaur, une simulation de l'érosion des sols a été faite à partir de la méthode (R)USLE en 2012. Les paramètres pris en compte sont les précipitations, le sol, la longueur et l'inclinaison de la pente et l'occupation du sol (prise en compte des rotations culturales). Cette étude fait ressortir sur le territoire du Viaur une sensibilité des sols importante. Cette sensibilité des sols à l'érosion est très bien perçue par les agriculteurs sur le terrain et s'observe également par nos techniciens en terme de colmatage des cours d'eau.

C'est pourquoi nous accompagnons les agriculteurs vers des pratiques limitant ce risque, par le biais de la sensibilisation, de diagnostics érosion ou bocagers individuels, par la mise en place d'essais visant à limiter l'érosion ou encore par la plantation de haies anti érosives. Sur les territoires d'actions prioritaires de nombreuses exploitations ont été accompagnées et ont mis en œuvre des actions afin de limiter l'érosion sur leurs parcelles. Parmi les modifications de pratiques agricoles nous pouvons compter, le remplacement de cultures de courtes durées par des prairies de longues durées sur des parcelles à risques, la végétalisation des surfaces par les couverts intermédiaires, les semis sous couvert ou encore la simplification du travail du sol. Les linéaires de haies dans les exploitations jouent également un rôle primordial en favorisant l'infiltration et limitant le ruissellement.

Aujourd'hui, dans le cadre de cet accompagnement des agriculteurs, un travail est en cours pour actualiser la cartographie de l'érodabilité des sols en intégrant les nouvelles données disponibles (topographie, occupation des sols, sols et sous-sols).

Une première étape a été réalisée à grande échelle avec les autres Syndicats du Bassin Tarn-Aveyron, permettant d'aboutir à une première méthode d'analyse de la sensibilité à l'érosion. La méthodologie choisie est volontairement simple, basée sur un système de notation avec les indicateurs suivants :

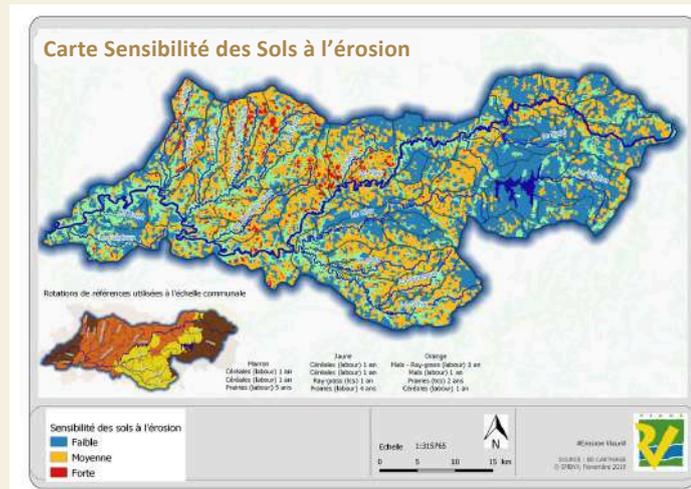
- Perméabilité du sol, en fonction des référentiels pédologiques et sols,
- Occupation du sol,
- Pluviométrie intense et usuelle,
- Topographie, avec la pente et les ruissellements potentiels.

Ce travail est en cours de finalisation et permettra d'affiner les secteurs soumis à un aléa d'érosion des sols significatif, avec une information localisée tous les 5 à 15m !

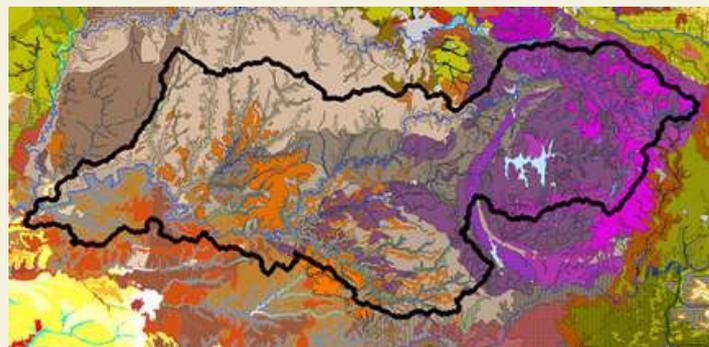
En parallèle, un travail bibliographique a été mené afin de compiler et analyser les différentes données disponibles, en particulier sur le sol et le sous-sol, particulièrement complexe à connaître localement. L'objectif est de permettre à court-terme de réaliser des estimations chiffrées sur l'érosion des sols à l'échelle d'une exploitation, en particulier les volumes de terres érodées par an et par hectare, puis de proposer des aménagements et pratiques adaptées.

Si la topographie ou la pluviométrie moyenne sont aujourd'hui plutôt bien connues, la perméabilité du sol, la teneur en sable/limon/argile ou la réserve utile moyenne restent des grandeurs difficiles à estimer. C'est pourquoi l'outil à venir devra permettre de réaliser ces calculs en intégrant des mesures et observations faites sur place et/ou remontées par l'exploitant.

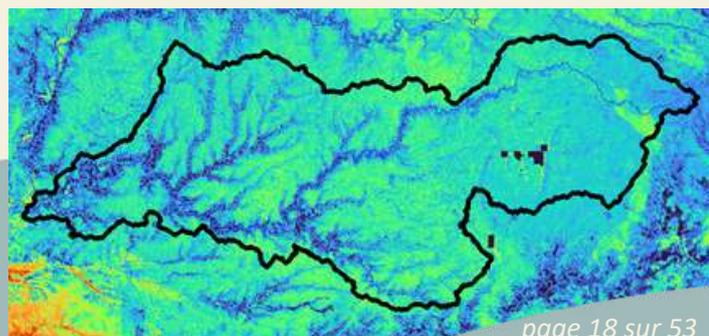
Dans une seconde étape, cet outil sera décliné plus finement sur le Viaur, avec l'objectif de pouvoir travailler à l'échelle des exploitations agricoles, en intégrant les observations de terrain et en simulant des aménagements pour apporter des conseils plus précis aux exploitants.



Carte Référentiel Pédologique : Diversité des sols sur le territoire



Carte Réserve utile du sol, de 0 à 200 mm :



A l'échelle de territoire d'actions prioritaires

Sur les territoires d'actions identifiés comme prioritaires nous menons des accompagnements complets auprès des agriculteurs et pendant 5 ans. Ainsi, nous abordons de nombreux thèmes avec différents partenaires techniques ce qui nous permet de toucher un panel important d'agriculteurs.

Qu'est ce qui est proposé aux exploitants ? :

- De l'information, de la sensibilisation sur des thématiques agricoles mais aussi liées à la qualité et à l'état des cours d'eau
- La mise en place d'essais, de suivis de parcelles, de rencontres coins de champs et de journées thématiques, des formations
- Des accompagnements individuels divers
- Des aides financières type MAEC, aides pour des travaux, achats de matériels...

Les thèmes abordés :

Nous abordons des thématiques ciblées en fonction des enjeux de chacun des bassins versants concernés. Les principaux thèmes que nous retrouvons sont en lien avec l'ensablement des cours d'eau et les pollutions diffuses aux nitrates et aux molécules phytosanitaires. Ainsi nous informons, sensibilisons et apportons des éléments techniques aux agriculteurs sur la lutte contre l'érosion des sols, l'adaptation des prairies (pérennité), les couverts végétaux, les semis sous couverts, les techniques culturales simplifiées, le semis-direct, la fertilisation, la gestion des haies et de la forêt paysanne ou encore l'utilisation des produits phytosanitaires.

Deux exemples d'opérations menées :

Les Ateliers du PAT :

Une des actions phares est la journée des Ateliers du PAT qui se déroule chez un exploitant du territoire et sur laquelle nous faisons intervenir plusieurs partenaires techniques en fonction des thèmes abordés : les milieux aquatiques, la fertilisation, la gestion des haies, la pérennité des prairies, le semis direct... Les thèmes sont choisis en fonction des enjeux de chaque territoire qui sont souvent liés aux colmatages des cours d'eau, aux problématiques de nitrates dans les eaux ou encore à la présence de produits phytosanitaires dans les eaux. Pour exemple lors du lancement des deux nouveaux PAT sur la Nauze et le Congorbes et le Vioulou-amont nous avons organisé deux Ateliers pour présenter les enjeux des bassins versants et aborder la thématique de la fertilisation azotée ; journées, en partenariat avec la FDCuma et la Chambre d'agriculture, qui ont reçu un grand succès !

Le diagnostic agro-environnemental :

La deuxième action phare de ces programmes, c'est le diagnostic agro-environnemental réalisé par l'Adasea d'Oc. Ce diagnostic permet une approche globale du système d'exploitation. Les thématiques abordées permettront d'identifier et d'évaluer les impacts environnementaux des pratiques agricoles en tenant compte des spécificités de l'exploitation et du milieu. Ce diagnostic a pour objectif d'évaluer les progrès qu'il est possible de réaliser en matière d'environnement sur l'exploitation.

Il va permettre de proposer à l'agriculteur des actions ou des mesures pertinentes et adaptées à son contexte local.

De ce fait, il sera orienté vers une gestion optimale de ses pratiques à l'échelle de l'exploitation. C'est par ailleurs un outil de sensibilisation de l'agriculteur à la prise en compte de l'environnement.

Afin de répondre à la demande des agriculteurs nous avons mis en œuvre des partenariats techniques avec de nombreux organismes : l'Adasea d'Oc, l'association Arbres Haies Paysages d'Aveyron, l'APABA, la chambre d'agriculture de l'Aveyron, la FDCuma et les Cuma locales, la confédération générale de Roquefort, Unotec, ou encore le CNPF.



Journée Atelier du PAT Vioulou – octobre 2022



L'opération AGRI VIAUR

Le premier Plan d'Actions Territorial : PAT Cône Durenque

Montage Coordination
Animation et Suivi
EPAGE Viaur



En juin 2010, un programme d'action territorial (PAT) expérimental et innovant a été mis en place sur le bassin versant amont du Cône. Puis en janvier 2012, il a été étendu à tout le bassin versant du Cône. Pendant deux ans et demi les acteurs du territoire, notamment les agriculteurs, ce sont mobilisés autour d'un même objectif : reconquérir le bon fonctionnement global des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides). La poursuite du PAT Cône, jugée comme essentielle afin de voir les effets sur les milieux, est concrétisée avec le PAT Cône Durenque en juin 2013. C'est alors que pendant 5 années supplémentaires, les différents partenaires vont proposer des accompagnements aux agriculteurs du territoire.

"Convaincre sans
contraindre"
Démarche concertée
et volontaire

Un territoire rural de polyculture élevage

- 1 bassin versant d'une superficie totale de 83 km² étendu sur 7 communes
- 81 % des surfaces dédiées à l'agriculture (plus de 6 600 ha)
- 141 exploitations qui ont plus de 25 ha dans la zone et 224 exploitations qui ont au moins un ilot d'1 ha.
- Contexte à risque pour l'érosion : forte pente sur 60% du territoire, précipitations annuelles importantes (1100 mm) et terres sensibles à l'érosion

Les enjeux du territoire : pollutions diffuses, érosion et bon état des masses d'eau

Territoire classé zone vulnérable aux nitrates

Altérations hydromorphologiques, ensablement du lit des cours d'eau,

Contexte piscicole perturbé

Objectif : Reconquérir le bon fonctionnement des milieux aquatiques

Améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau : améliorer la morphologie des cours d'eau et limiter l'érosion des sols sur le bassin versant

Améliorer la qualité physico-chimique des eaux en diminuant les risques de ruissellement et de lessivage des nitrates



Le bilan positif des actions du PAT Cône Durenque :

- Plus de 100 outils de sensibilisation : lettres, rencontres coins de champs, analyse de références (sols, fumiers, lisiers...)
- 209 accompagnements individuels : agro-environnementaux, fertilisation, érosion-bocage...
- 580 ha et 30 km engagés dans des Mesures Agro Environnementales
- 20 km d'aménagements : mise en défens des berges, points d'abreuvement, plantations de haies
- Des changements de pratiques mis en œuvre : meilleure répartition de la fertilisation, augmentation des pratiques visant à limiter l'érosion des sols, amélioration de l'autonomie fourragère, diversification des dérobés, évolution des pratiques d'entretien des haies et des clôtures, diminution du chargement apparent
- **Zones sensibles ou impactées bien ciblées par les actions**
- **Diminution des teneurs en nitrates dans les eaux du Cône et stabilisation sur la Durenque**
- **Augmentation des profondeurs d'oxygénation sur le Cône, baisse de l'érosion des sols et des berges, amélioration des conditions pour la reproduction piscicole**

Le PAT à permis : Gain de
3 classes de qualité sur le Cône
Gain de 2 classes de qualité sur
la Durenque

Montant Total des actions
mises en œuvre : 1 720 754 €

pour le PAT Cône (2010-2012) puis le
PAT Cône Durenque (2013 - 2018)

L'opération AGRI VIAUR

Le deuxième Plan d'Actions Territorial : PAT Jaoul

Montage Coordination
Animation et Suivi
EPAGE Viaur



Une démarche concertée :

Entre 2016 et 2020, un Plan d'Actions Territorial (PAT) a été mis en place sur le bassin versant du Jaoul. Co-construit avec les acteurs du territoire, l'objectif principal était de reconquérir le bon état des masses d'eau du Jaoul et du Vernhou et de préserver les espèces patrimoniales. Ces 5 années d'actions ont permis de déclencher une prise de conscience pour progressivement accompagner un changement de pratiques.

Un territoire rural de polyculture élevage :

- 1 bassin versant d'une superficie totale de 68,61 km² étendu sur 5 communes
 - 2 sous-bassins : le Jaoul, aussi appelé Rayet (longueur 23,1 km) et son affluent le Vernhou (14,5 km)
 - 67 % des surfaces dédiées à l'agriculture (SAU = 4 622 ha)
 - 94 sièges d'exploitations dont 64 % en bovin viande
 - Contexte à risque pour l'érosion : forte pente sur 64 % du territoire & précipitations annuelles importantes (1100 mm)
- **Terre naturellement sensible à l'érosion** : 56 % de la surface totale du bassin versant classé à risque d'érosion

L'état des lieux fait ressortir :

- Des pressions agricoles et domestiques
- La présence de 2 espèces remarquables : la moule perlière (*margaritifera margaritifera*) et l'écrevisse à pattes blanches (*austropotamobius pallipes*)

Enjeux & objectifs :

Limiter et réduire les pressions agricoles et domestiques dans l'objectif de « Reconquérir le bon état des masses d'eau du Jaoul et du Vernhou et préserver les espèces patrimoniales »

Le bilan positif des actions du PAT Jaoul

- Plus de 60 outils de sensibilisation : lettres, rencontres coins de champs, analyse de références (sols, fumiers, lisiers...)
- 100 accompagnements individuels : agro-environnementaux, fertilisation, érosion-bocage, forestiers...
- 300 ha et 5 km engagés dans des Mesures Agro Environnementales
- 12 km d'aménagements : mise en défens des berges, points d'abreuvement, plantations de haies
- Des changements de pratiques mis en œuvre : meilleure répartition de la fertilisation, augmentation des pratiques visant à limiter l'érosion des sols, amélioration de l'autonomie fourragère, diversification des dérobés, évolution des pratiques d'entretien des haies et des clôtures
- Zones sensibles ou impactées bien ciblées par les actions
- Légère tendance à la baisse des teneurs en nitrates dans les eaux



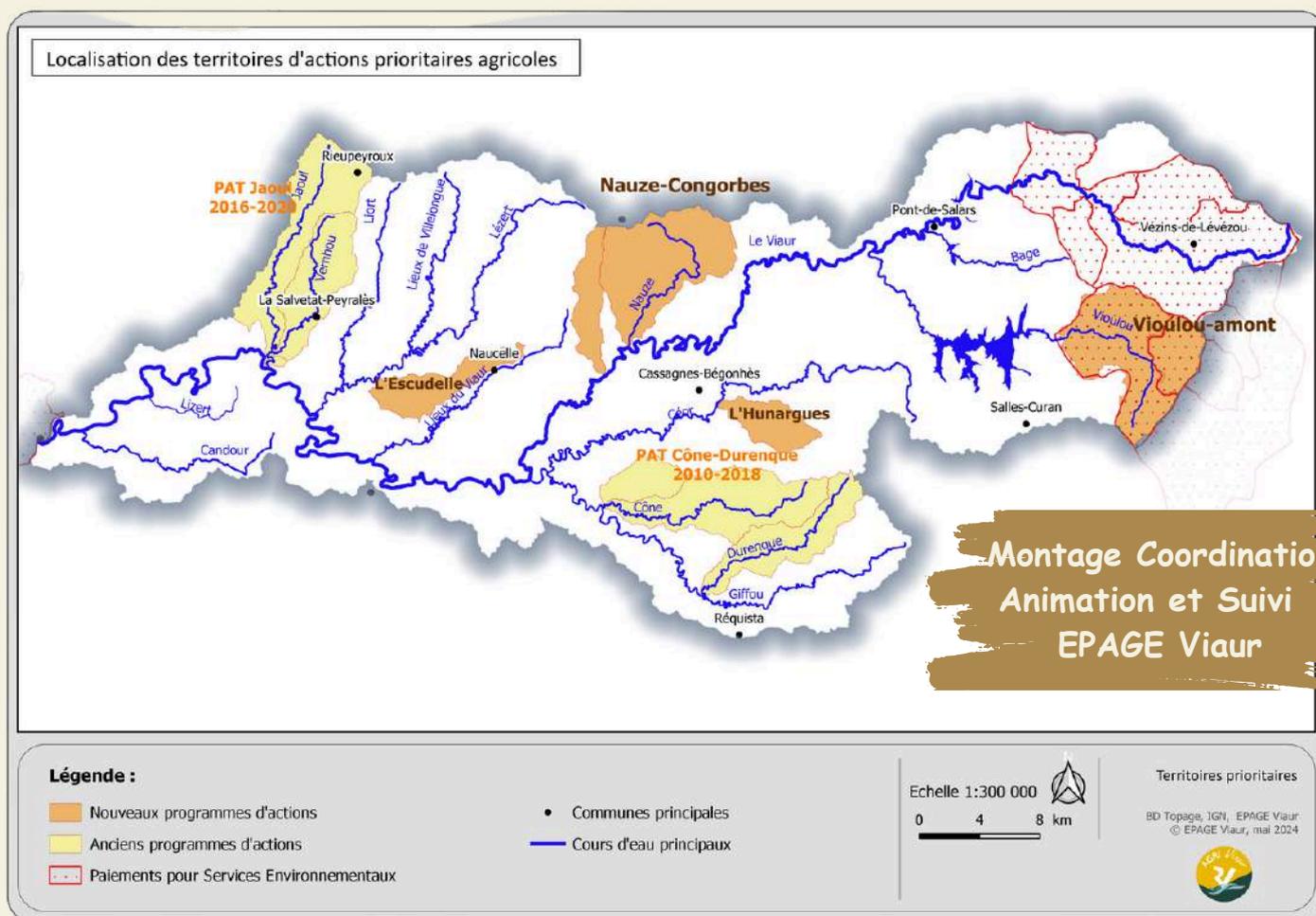
Montant Total des actions
mises en œuvre : 850 084 €
pour le PAT Jaoul (2016-2020)

L'opération AGRI VIAUR



Dans le cadre du Contrat de Rivière Viaur III, de nouveaux territoires d'actions prioritaires ont été identifiés

Pour ce troisième Contrat de Rivière Viaur, deux nouveaux bassins versants font l'objet de toutes les attentions : le bassin versant Nauze-Congorbes et le Vioulou-amont. Au regard de l'état des lieux des milieux aquatiques et des enjeux liés aux usages, les objectifs sont spécifiques à chaque territoire. Pour cela des accompagnements collectifs et individuels vont être proposés aux agriculteurs qui le souhaitent. Les Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) sont des outils intéressants qui vont permettre aux agriculteurs qui le souhaitent de faire évoluer leurs pratiques pour renforcer leur compatibilité avec les enjeux du territoire en contre partie d'une aide financière pendant 5 ans.



Présentation des nouveaux territoires

PAT Vioulou-amont

- Superficie de 51,89 km²
- 7 communes : Curan, Vezins-de-Lévézou, Saint-Laurent-de-Lévézou, Salles-curan, Castelnau-Pegayrols, Ségur et Saint Beauzély
- 4 600 ha de surfaces agricoles
- 44 sièges d'exploitation
- 65% d'activité agricole en élevage laitier
- 74% de surfaces en herbe

PAT Nauze-Congorbes

- Superficie de 65,25km²
- 7 communes : Manhac, Calmont, Baraqueville, Camboulazet, Quins, Camjac et Sainte Juliette sur Viaur
- 4 400 ha de surfaces agricoles
- 84 sièges d'exploitation
- 74% d'activité agricole en élevage bovin
- 24% d'exploitations en pluriactivités

L'opération AGRI VIAUR



Montage Coordination
Animation et Suivi
EPAGE Viaur

Des aides directes pour les agriculteurs des territoires à enjeu prioritaire

L'opération Agri Viaur depuis sa création en 2003 s'attache à mener des actions d'accompagnements auprès des agriculteurs du territoire du Viaur. Au-delà des actions de sensibilisation, des accompagnements techniques collectifs ou individuels... **l'EPAGE Viaur est toujours force de proposition afin de mettre en œuvre des projets spécifiques qui permettent d'apporter des aides financières directes aux agriculteurs des territoires à forts enjeux.**

Au commencement... les bassins du Cône, de la Durenque et du Jaoul : 826 000 € d'aides directes aux agriculteurs dans le cadre des précédentes programmations par le biais des Mesures agro-environnementales.

En 2019, sur un territoire à fort enjeux, des Paiements pour Services Environnementaux ont vu le jour à destination des agriculteurs de la zone. Ce territoire test a été choisi par l'Agence de l'eau Adour Garonne au regard de la dynamique agricole présente dans le cadre d'Agri Viaur et des enjeux présents en termes de biodiversité.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a défini un cahier des charges incluant des pratiques vertueuses pour l'environnement au regard de certains critères : diversification des cultures, pratiques économes en intrants (phyto et fertilisation azotée) et nombreuses infrastructures agro écologiques (haies, zones humides). Les exploitants ayant des pratiques agricoles existantes qui rentrent dans ce cahier des charges ont pu bénéficier d'aides annuelles. Ce système d'aides a encouragé les exploitations à diminuer, sur certaines parcelles, pesticides ou apports en azote minéral.

Ainsi en 5 ans, ce sont près de 2 328 192 € d'aides directes versées à 54 agriculteurs de ce territoire du Lévézou via les Paiements pour Services Environnementaux (5900 hectares engagés). Cette expérimentation a été prolongée en 2024.



Depuis 2010 jusqu'en 2023 c'est 3 622 364 € d'aides directes aux agriculteurs mobilisés via MAEC et PSE

Pour 2024 et 2025 c'est 2 381 670 € d'aides directes aux agriculteurs via MAEC et PSE qui sont programmés dans le CRV III

TOTAL : 6 015 434 € d'aides directes aux agriculteurs distribuées sur le bassin Viaur

Les aspects quantitatifs : la connaissance 1/2

Coordination Réalisation et Suivi EPAGE Viaur

L'année 2023 a été consacrée à la mise au point d'un réseau de suivi quantitatif multiméthode, complémentaire au réseau de stations hydrométriques de la DREAL et du suivi des assecs de l'OFB (ONDE). L'objectif est d'améliorer la connaissance du fonctionnement du bassin versant, en particulier des affluents et des têtes de bassin, moins bien connus.

9 stations hydrométriques
7 jaugeages ponctuels
34 points de suivi visuel
pérennes
50 points de suivi visuels
"mobiles"

Plusieurs méthodes sont associées, avec à ce jour :

Des mesures en continu :

- 6 nouvelles stations hydrométriques installées et suivies par l'EPAGE permettant le suivi des débits des rivières,
- 3 stations hydrométriques installées par l'EPAGE ou par les structures partenaires (les 3 principaux producteurs d'AEP : SMELS, SMAEP du Viaur, Grand Rodez) et suivies par l'EPAGE.

Des jaugeages ponctuels :

- 7 sites de jaugeages du débit ponctuels complémentaires, en plus des jaugeages nécessaires sur les 9 stations.

Des suivis visuels :

Ces suivis des assecs l'été sont réalisés selon 2 échelles géographiques et temporelles différentes :

- Campagne de suivi visuel interannuelle des assecs sur 34 points sur l'ensemble du bassin, calqué sur le programme ONDE de l'OFB, avec un passage autour du 25 de chaque mois,
- Campagne de suivi visuel sur 1 année des assecs sur un secteur localisé différent chaque année avec 50 points environs (et donc plus densément), avec un passage autour du 25 de chaque mois. En 2023, c'était l'aval du Céor qui était suivi.

A noter que lors de ces observations, nous réalisons en même temps un suivi qualitatif (sonde multiparamètres).

Un programme de science participative :

- Observation du niveau d'eau et de l'état des cours d'eau par le grand public (riverain, promeneurs, pêcheurs, ...) avec 20 sites identifiés (déploiement 2024), permettant de faire remonter à l'EPAGE via un formulaire, une photo de la rivière et une lecture de la hauteur d'eau sur une échelle limnimétrique.

Et aussi :

- Pose de 2 stations météorologiques et conventionnement avec des partenaires pour échange de données et d'analyses (à ce jour, Mairie de Naucelle),
- Suivi expérimental de travaux de désimperméabilisation (déploiement 2024 sur Naucelle),
- Suivi piézométrique de 3 zones humides en lien avec le volet Milieux,
- Par ailleurs, une réflexion est en cours avec le service hydrométrie de la DREAL pour un partenariat afin de fiabiliser leurs stations.

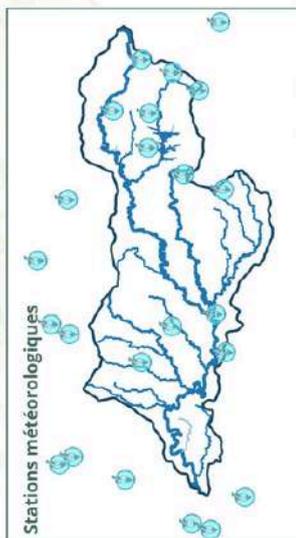
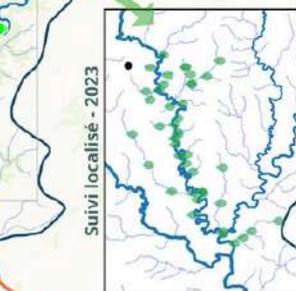
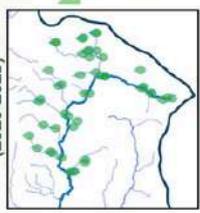
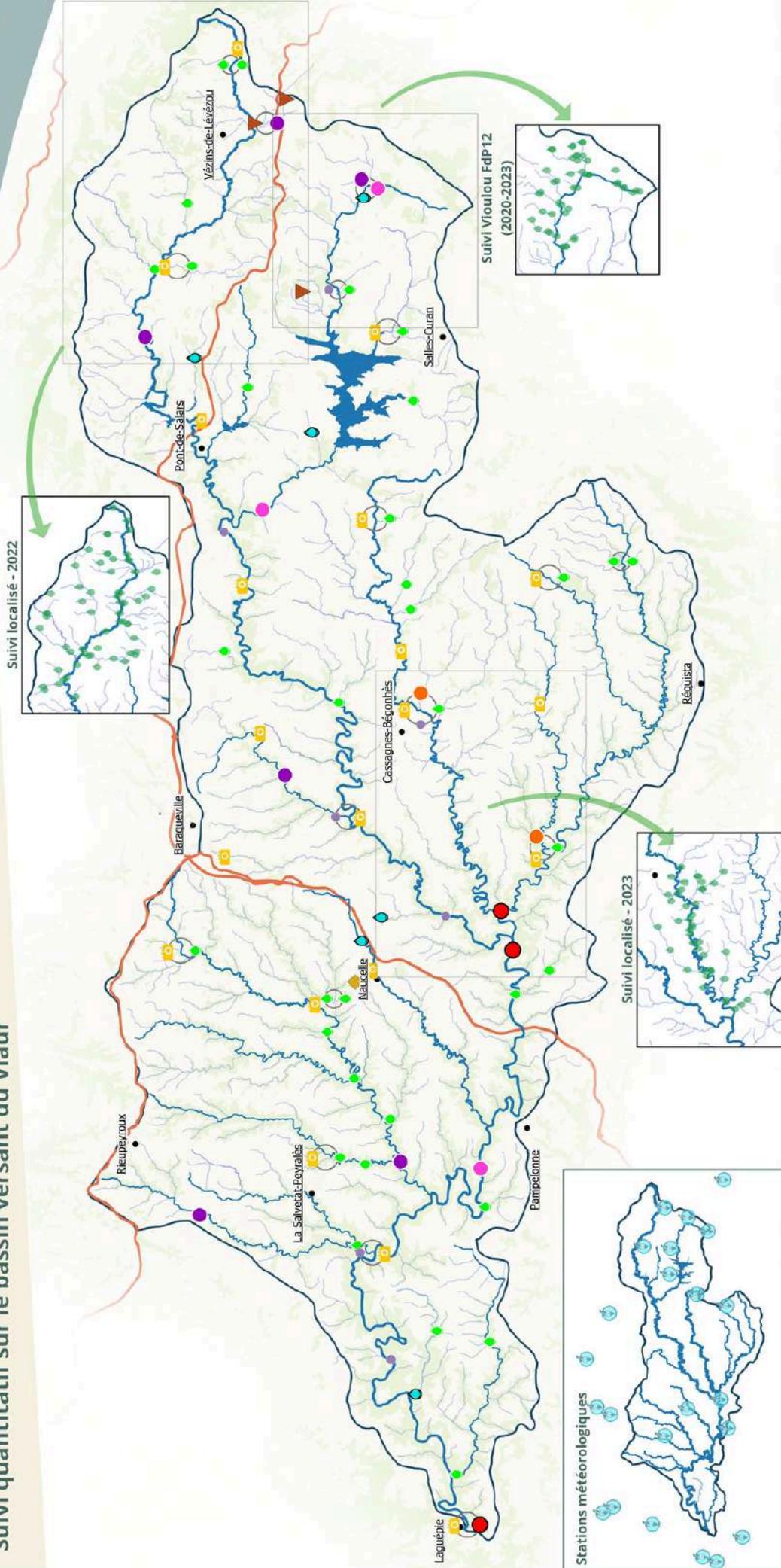
Un tel réseau de suivi implique une présence régulière sur le terrain, réalisée en interne par les agents de l'EPAGE Viaur :

- Jaugeages de débit réguliers pour établir les courbes de tarage (lien hauteur d'eau mesurée / débit calculé) des stations avec notre courantomètre. Il faudra au moins 2 cycles hydrologiques complets et 6 jaugeages différents pour établir des courbes de tarages fiables,
- Surveillance et entretien des stations pour limiter les détarages,
- Récupération régulière des données des sondes (pas de télétransmission), puis traitement au bureau et publication sur l'Hydroportail (donnée publique),
- Tournée mensuelle pour les suivis des assecs (4 jours/mois par les agents).



Suivi quantitatif sur le bassin versant du Viaur

1

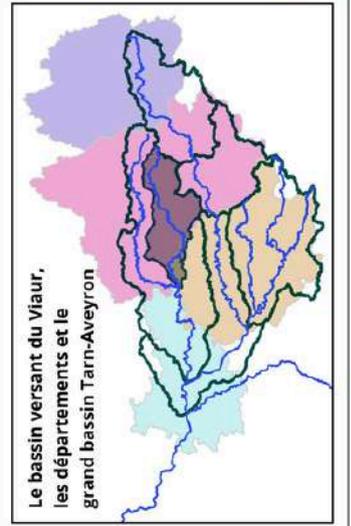


D2-1 Suivis Hydro
Suivi quantitatif BV Viaur

Sources : DREAL, OFB, IGN, EPAGE Viaur

0 4 8 km

© EPAGE Viaur, avril 2024



Légende

Suivi des débits

- DREAL - Gestion réglementaire [3]
- DREAL - Patrimoniale ou autre [2]
- EPAGE Viaur - Patrimoniale [6]
- Conventionnement avec nos partenaires [3]
- Sous-sol

Suivi des assés

- OFB - Suivi ONDE interannuel [6]
- EPAGE Viaur - Suivi RESOH interannuel [34]
- EPAGE Viaur - Suivi annuel localisé [106]
- FDP12 - Etude sur 3 ans [48]

Science participative

- EPAGE Viaur - Projet Educ-Eau [20]
- Mesure de débit ponctuel
- EPAGE Viaur - Jeugage [7]

Suivi des assés

- EPAGE Viaur - Zone humide - Suivi piézométrique [3]

Climat

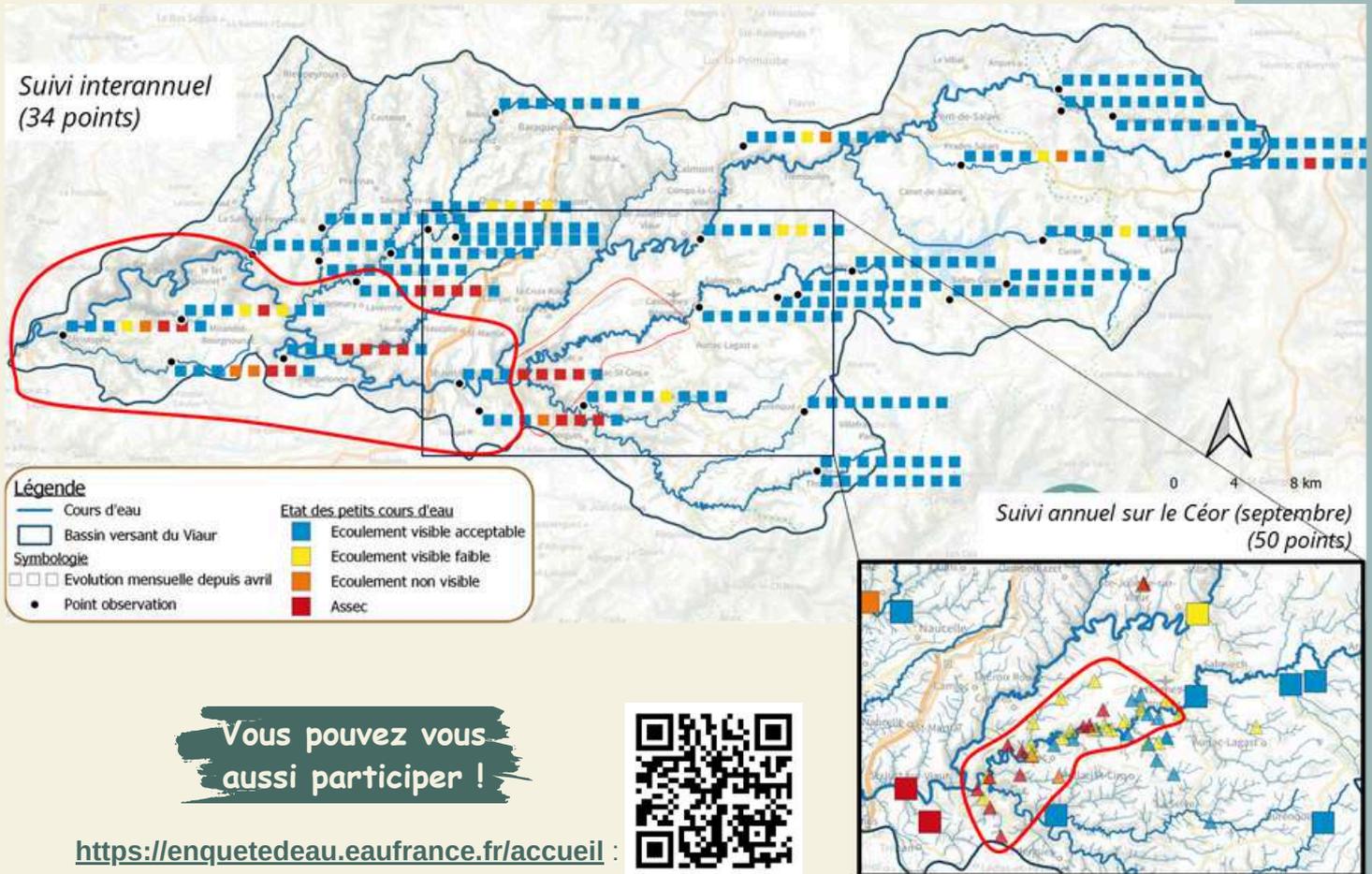
- Station météorologique active [42]
- Divers
- Divers [1]

Contexte

- Bassin versant du Viaur
- Communes principales
- Cours d'eau principaux
- Routes principales

Les aspects quantitatifs : la connaissance 2/2

Le suivi visuel des assecs durant la saison estivale (d'avril à novembre) a permis de spatialiser la sévérité de l'étiage sur les têtes de bassin. Les observations sont réalisées sur une majorité de petits cours d'eau (1 à 2m de large en général).



Actuellement, l'EPAGE Viar est dans une phase d'acquisition de connaissance fine du fonctionnement des cours d'eau, du plus petits aux plus grands, sur l'ensemble du territoire. Le passage en étiage sévère voir en assec est un des principaux marqueurs caractéristiques du fonctionnement hydrologique.

Ces observations permettront à terme, de mieux comprendre la distribution spatiales des assecs et d'identifier les sous-bassins les plus sensible, après plusieurs années d'observations et en intégrant différentes conditions hydrologiques et caractéristiques des sous-bassins.

L'acquisition de l'ensemble des ces connaissances ont plusieurs objectifs :

- Connaissance du cycle hydrologique des petits cours d'eau et tête de bassin, ainsi que de leurs fragilités, impactant de fait les milieux naturels et les usages
- Apprécier les ressources disponibles et leurs constitutions, en particulier les modalités de réalimentation de nos cours d'eau via les réservoirs-sols et les zones humides, en lien avec l'occupation du sol et l'aménagement de l'espace
- Compléter l'analyse en cohérence avec l'acquisition de connaissance sur les besoins en eau des milieux naturels et des usages (en cours) : une bonne connaissance des ressources permettra de mettre en évidence l'équilibre "besoins - ressources disponibles" sur le territoire, aujourd'hui et demain
- Établir une base de données de référence permettant à terme de travailler sur le changement climatique

Ces observations font l'objet d'analyses régulières et de diffusions, notamment :

- Bilan de l'étiage : présentation à la CLE du SAGE
- Transmission mensuelle aux Services de l'État des observations d'étiage
- Un bulletin et une carte en ligne sont en cours de réflexion pour une diffusion plus large, notamment dans le cadre du projet de science participative

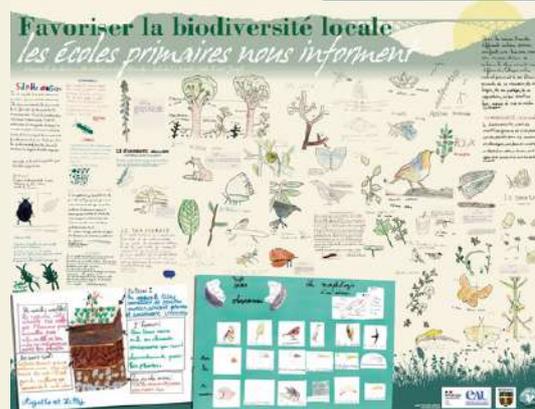
**Coordination
réalisation et Suivi
EPAGE Viar**

La désimperméabilisation des sols

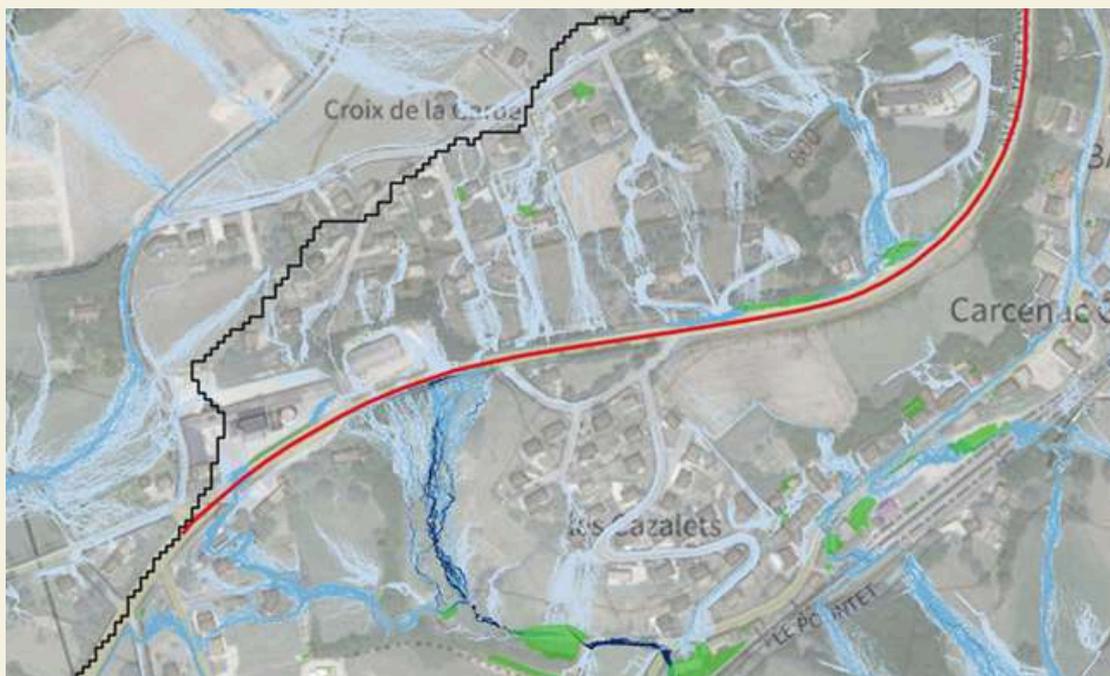
Accompagnement des collectivités
EPAGE Viaur

A ce jour, accompagnement effectif de 10 communes dans leurs projets : (Gramond, Salles-Curan, Naucelle, Centrès, Camjac, Castanet, La Capelle-Bleys, ...) et échange avec bien d'autres pour des projets éventuels ou futurs, de reprise d'espaces publics ou cours d'écoles.

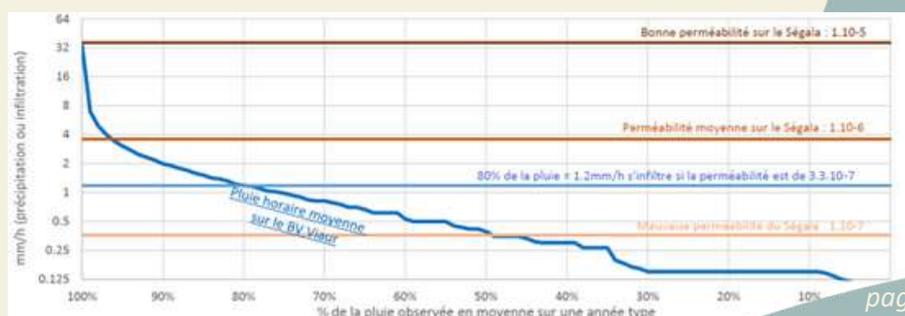
- Accompagnements dans les réflexions et le montage des dossiers en vue du dépôt de dossiers de financement, en lien avec le PETR, et vérification de compatibilité avec les exigences techniques de l'AEAG – financeur principal de ces actions.
- Apport d'une vision technique « hydraulique » : exploitation du LidarHD de l'IGN, application de la méthode Exzeco du Cerema pour définir les axes de ruissellement potentiel et ainsi anticiper les projets pour y intégrer une gestion intégrée des eaux pluviales efficace, définition des niveaux de service notamment en termes de période de retour des pluies, de capacité d'infiltration des sols (Argiles du Ségala ...), échange avec les bureaux d'études.
- Accompagnement de Naucelle dans le suivi scientifique de l'impact de la désimperméabilisation du parking de la Salles des fêtes / maison de santé
- Installation à venir de capteurs d'humidité du sol, de niveau de nappe et de température de l'air (pose en 2024).



Exemple de cartes fournies aux communes : les axes d'écoulement préférentiel



“Un sol peu perméable typique du Ségala pourrait absorber 80% des pluies usuelles”



La prévention des inondations

Réalisation
EPAGE Viaur

Le travail d'inventaire et de mise en valeur des repères de crue sur le bassin versant, commencé en 2023 sur le tronçon aval du Viaur, se poursuit en 2024 par une campagne de lever topographique, permettant de vérifier la cohérence des observations et de prévoir la pose de macarons et totems (en 2024).

Il s'agit de poser pour cette première tranche, 47 macarons en lave émaillée et fonte et 9 totems en bois.

Le travail anticipe également sur la publication des informations sur la base de données nationale.

L'objectif premier est ici de développer la **conscience du risque inondation**, en rappelant les niveaux atteints par les crues passées, en faisant appel aux mémoires locales et aux traces encore visibles.

Ce travail permet également de donner des éléments d'orientation aux collectivités concernant **l'aménagement de l'espace vis-à-vis de l'exposition aux inondations**, en particulier leur prise en compte dans les documents d'urbanisme et les projets.

A terme, les repères de crues nous permettront d'établir une **cartographie de la zone inondable** plus fine, qui sera transmises aux Communes et Communautés de Communes.



Un phénomène particulier : les crues

Installé au niveau de la confluence des deux cours d'eau, Laguèpie est à la croisée des crues du Viaur et de l'Aveyron. Les crues remarquables du Viaur à Laguèpie sont encore bien présentes dans les mémoires :

mars 1930, décembre 1981, février et décembre 2003, février 2021. Les quais qui passent sous l'arche sont régulièrement inondés. Lors de la grande inondation de 1930, il y avait près de 3m d'eau sur la place du Forail

La plupart ont laissé des traces dans le bourg qui matérialise les niveaux atteints par l'eau : les repères de crues.

Cherchez-les ! Ils sont marqués par des plaques ou des macarons comme celui-ci :



1981 : L'office du tourisme et le bar du Viaur



2021 : Les Quais sous l'eau

E'eau est montée jusqu'ici, elle repassera par là...

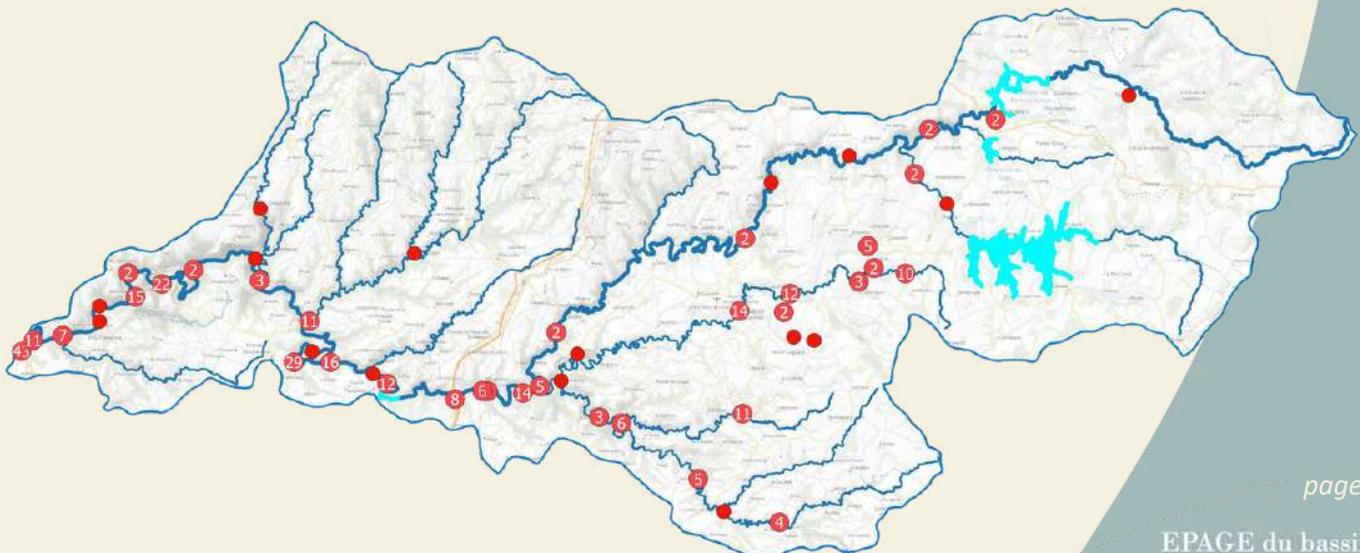
Pour savoir quels sont les bons comportements à adopter en cas d'inondation, rendez-vous à la Mairie !



[Lien vers base de données nationale](#)



313 repères de crue sur le territoire à ce jour :

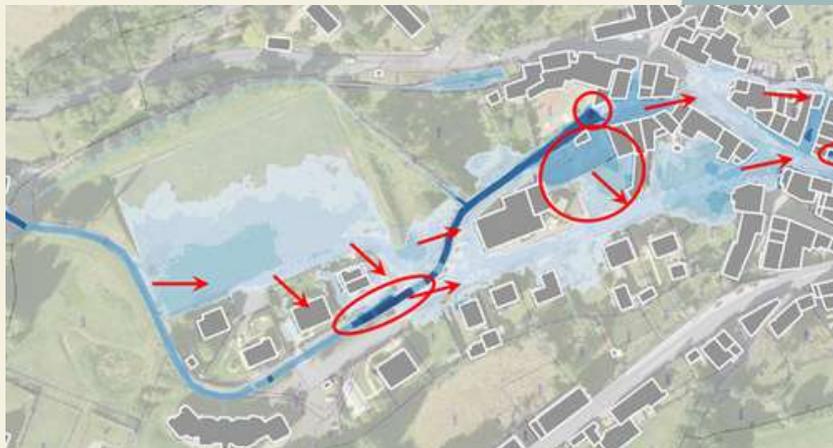


La prévention des inondations

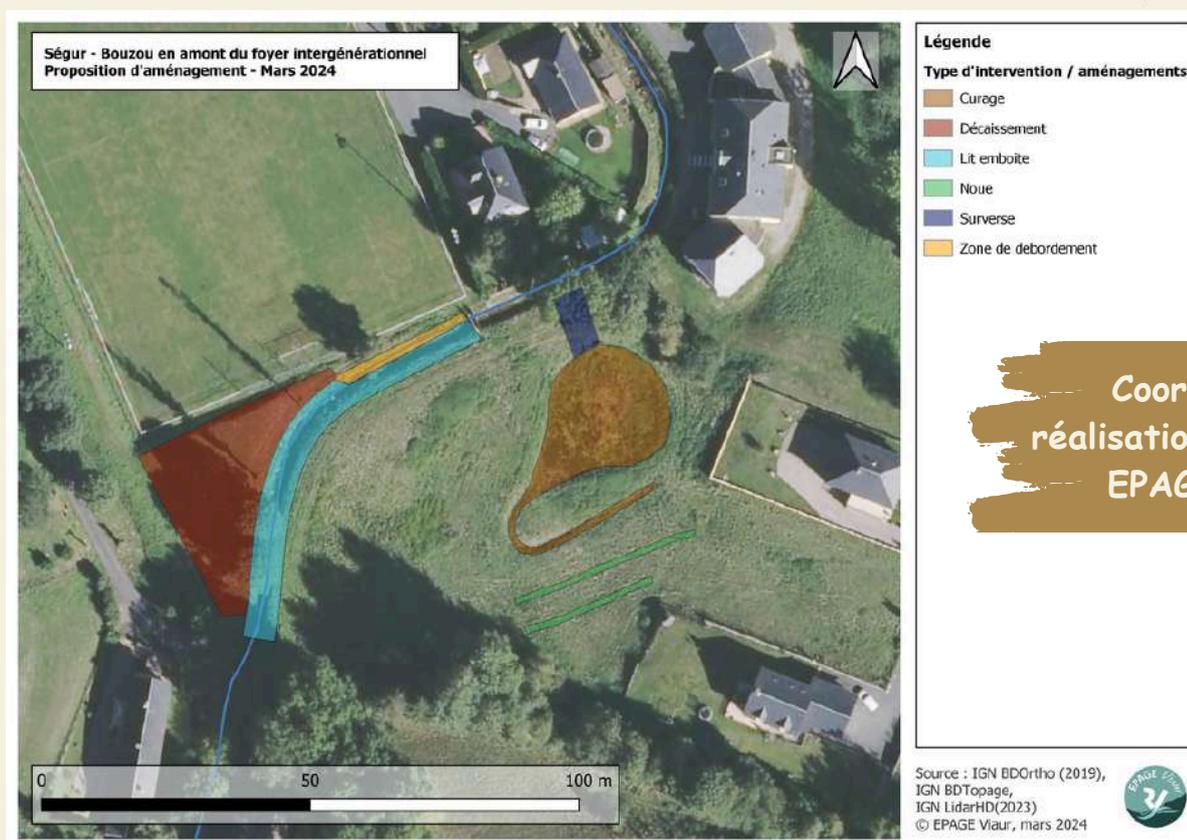
L'accompagnement du bourg de **Ségur** se poursuit, avec la tenue d'une réunion publique présentant le fonctionnement de la zone inondable et présentant l'inondabilité du bourg par le Bouzou, rappelé par la crue de décembre 2003 mais surtout mise en lumière par la crue de 1953 – mal connue.

Au cours d'une réunion publique organisée par la commune, l'EPAGE a expliqué la genèse des crues grâce à une maquette reproduisant un bassin versant et permettant de toucher du doigt le rôle de l'aménagement du territoire sur la formation des débits.

Enfin, **il a été proposé 13 actions à mettre en œuvre** pour améliorer l'écoulement des eaux, sachant que la traversée du bourg est très contrainte (notamment par la voirie départementale et le tronçon busé du Bouzou).



Un travail spécifique est mené par l'EPAGE sur la partie amont du bourg, avec l'objectif de renaturer le lit et d'améliorer le rôle du stade en Zone d'Expansion de Crue, soulageant ainsi le lit mineur – très proche des enjeux. Ce travail devra s'inscrire dans une réflexion plus globale de la mairie sur la gestion du risque inondation dans le village.



Coordination
réalisation et Suivi
EPAGE Viaur

Aménagement de Cassagnes-Bégonhès :

A la suite à la crue supra centennale de 2007 qui a dévasté le centre bourg de Cassagnes-Bégonhès, le secteur du bassin versant du Céor Giffou à fait l'objet d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) prescrit et réalisé par les services de l'État.

Le centre bourg de Cassagnes ayant subi des dégâts importants, des travaux de réouverture du ruisseau de l'Hunargues ont été décidés afin de limiter les risques. Le travail préparatoire appuyé par plusieurs bureaux d'études spécialisés dans le domaine a permis d'élaborer un projet concerté avec l'ensemble des services et des collectivités ; le projet retenu a été déclaré d'utilité publique. L'objectif central poursuit ici est la réduction du risque inondation dans le centre bourg.

L'EPAGE Viaur est depuis 2018, avec la mise en place de la compétence GEMAPI, maître d'ouvrage de cette opération.

Ces travaux permettront non seulement de limiter les risques pour la population mais permettront également de limiter l'impact des températures estivales dans un contexte de changement climatique, grâce au verdissement des espaces publics.

Les aspects quantitatifs : les plans d'eau

L'EPAGE Viaur a été lauréat de l'Appel à Projet National : Étude de l'impact cumulé des retenues sur les milieux aquatiques

Un appel à projet visant à consolider les retours d'expériences relatifs à l'impact cumulé des retenues d'eau a été ouvert en 2018 par l'OFB. L'EPAGE Viaur, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Aveyron Amont (SMBV2A), la Fédération de Pêche de l'Aveyron et le bureau d'étude CEREG, a proposé un projet sur les bassins du Jaoul et des Serenes qui a été retenu parmi 8 projets à l'échelle du territoire national.

L'objectif du projet est de développer une approche la plus fiable possible pour appréhender l'impact cumulé des plans d'eau, tout en favorisant une démarche souple et répliquable sur d'autres sous bassins. Au-delà de la dimension expérimentale, il s'agit ici de développer un outil d'aide à la décision collective, offrant notamment la possibilité aux gestionnaires de préciser leurs programmes d'actions en matière de gestion des plans d'eau. Réalisation de l'étude sur la période 2019-2022.

L'EPAGE Viaur est animateur du SAGE Viaur. En tant que tel, la Commission Locale de l'Eau (CLE), composé d'élus, d'usagers et de représentants de l'Etat, est sollicité pour donner son avis sur les projets des pétitionnaires qui souhaitent construire ou agrandir un plan d'eau. Il s'agit quasi-exclusivement de projets agricoles. Les résultats de l'étude réalisée dans le cadre de l'appel à projet sont aujourd'hui mis en application au travers notamment des avis formulés par le CLE du SAGE Viaur dans le cadre des projets de création de plans d'eau. Pour donner son avis, la CLE s'appuie notamment sur une analyse technique du projet dans son contexte environnemental et hydrologique. L'analyse est menée par les agents de l'EPAGE Viaur grâce à une approche factuelle et scientifique, portant notamment sur les volets hydrologique (impact du projet sur les débits en aval), thermique (impact du projet sur les températures de l'eau en aval).

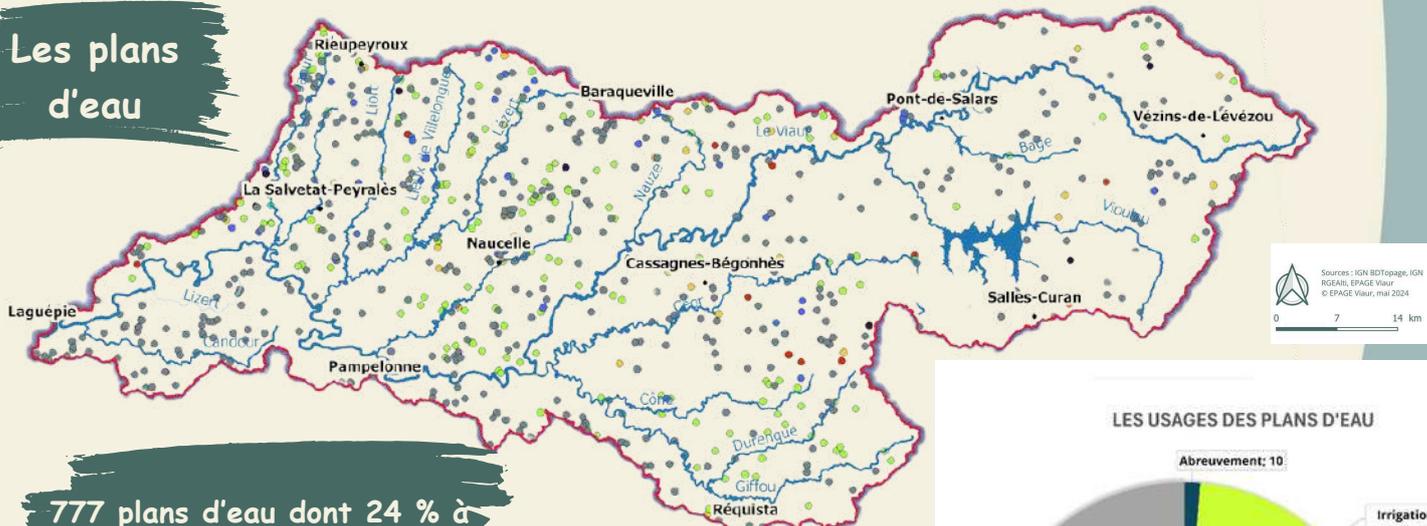
En complément, des recommandations sont formulées afin de limiter les impacts. En particulier, il est proposé l'enfouissement dans un massif drainant les eaux de surverse afin de refroidir les eaux surchauffées du plan d'eau (l'impact d'un plan d'eau classique se mesure entre +2 et +5°C sur la moyenne estivale. Or on sait que les augmentations de températures ont un impact certain sur les espèces).

Un travail particulier est en cours avec un des pétitionnaires, qui aboutira en 2024 à la pose de capteurs thermiques afin d'évaluer l'efficacité de cette solution de mitigation.

Seulement 8 projets
retenus au
niveau national

Coordination
réalisation et Suivi
EPAGE Viaur

Les plans d'eau

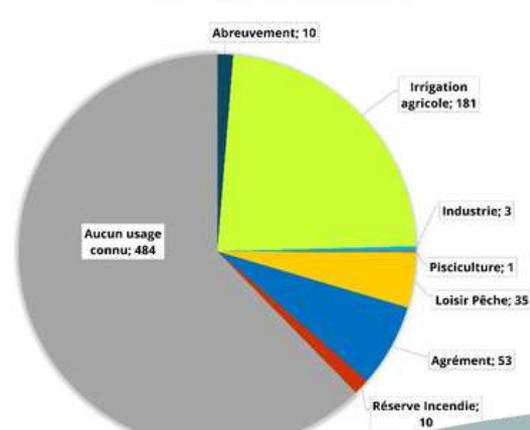


777 plans d'eau dont 24 % à
usage agricole et 63 % sans
usage connu ou déclaré

Légende

- | | | |
|--|---|--|
| Bassin versant du Viaur | ● Agrément | ● Loisir Pêche |
| ● Communes principales | ● Aucun usage connu | ● Pisciculture |
| Usages des plans d'eau Viaur | ● Industrie | ● Réserve Incendie |
| ● Abreuvement | ● Irrigation agricole | |

LES USAGES DES PLANS D'EAU



La gestion des cours d'eau : Nos travaux de restauration de l'hydromorphologie

L'hydromorphologie c'est l'étude des caractéristiques physiques naturelles des rivières : les variations de profondeur, de sinuosité, de courant, de granulométrie ...

La connaissance de l'hydromorphologie de nos cours d'eau est fondamentale : nous compilons depuis plus de 20 ans des relevés de terrain : les agents de l'EPAGE ont parcouru 1305 km de cours d'eau à pied !

Ces relevés permettent de construire des programmes d'intervention : Plans Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau qui sont présentés pour avis et validation aux élus du territoire mais aussi à nos partenaires techniques et financiers.

Ces programmes d'intervention construits pour des périodes de 10 ans font l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) comprenant une enquête publique.

Sur le bassin versant du Viaur nous déroulons actuellement notre troisième Plan Pluriannuel de Gestion !

La réalisation des travaux est en grande majorité assurée par l'équipe d'agents d'entretien de l'EPAGE Viaur avec l'appui de prestataires essentiellement des entrepreneurs de travaux publics pour la réalisation des passages empierrés et descentes aménagées.

Depuis 2010 ce sont :

- 296 km de berges mis en défens (Clôtures)
- 10705 plantations
- 199 passages empierrés
- 151 descentes aménagées
- 233 épis déflecteurs réalisés
- 30 pompes à museaux placées
- 69 abreuvoirs mis en service
- 24 passerelles
- 2072 mètres de cours d'eau renaturés

Réalisation et Suivi
EPAGE Viaur

**Pour mémoire : Le bassin versant
du Viaur compte au total 2500 km
de cours d'eau**



La gestion des cours d'eau : La renaturation de nos cours d'eau

Renaturation d'un cours d'eau ? : il s'agit de redonner sa place au cours d'eau qui a été déplacé, rectifié afin qu'il puisse retrouver l'ensemble de ses fonctionnalités.

Selon un document produit par l'ONEMA en 2010 « La Dynamique Fluviale est à l'origine de la biodiversité et du bon état écologique », des études ont montré que la diversité des caractéristiques morphologiques de la rivière ou du ruisseau, augmente son pouvoir auto-épurateur. Le bon état permet de soutenir les activités économiques non négligeables et répond également aux besoins vitaux des populations en termes d'alimentation en eau pour les activités économiques (élevage notamment) et alimentation en eau potable.

Ces opérations consistant à remettre un cours d'eau dans son lit, son talweg d'origine sont des opérations dites **solutions fondées sur la nature (SFN)**, qui permettent de redonner la capacité au cours d'eau de rendre des services écosystémiques.

Plus concrètement ces opérations visent à favoriser les débordements, restaurer la sinuosité (zones d'érosion et de dépôt), diversifier les faciès associés à la mosaïque d'habitats aquatiques, favoriser les échanges avec la zone hyporhéique, reconnecter les milieux périphériques associés et ainsi également retrouver une biodiversité fonctionnelle.

Comment renaturer un cours d'eau ? :

Ces actions s'inscrivent dans une logique d'ensemble de gestion raisonnée à l'échelle du bassin versant. Ce type de démarche s'amorce à partir d'opportunités qui précèdent de nombreux relevés, s'inspirant d'une portion de cours d'eau non altéré. Les étapes pour la mise en œuvre de ces projets restent nombreuses : accord avec les propriétaires, échanges avec les partenaires techniques et financiers, réalisation de relevés, de devis, intégration à la tranche de travaux, pêches de sauvetages...

Puis la phase de réalisation proprement dite demande beaucoup de méthode et de rigueur : implantation, décaissement, reconstitution du substrat, de la fraction héritée, stabilisation et mise en place des systèmes abreuvements, de franchissements, mise en eau, mise en défens, plantations...

Le lit restauré doit présenter des profils de berges verticales et des largeurs inférieures à celles mesurées sur la station dite de référence. L'objectif est de favoriser l'évolution latérale et la création de sous berges. Les caractéristiques hydromorphologiques, l'amplitude et la fréquence des méandres est fonction des pentes, de même que la proportion et la nature des faciès. Ainsi une pente importante engendrera une granulométrie grossière, un tracé plutôt rectiligne intégrant une forte proportion de radiers et plats courants.

Plusieurs chantiers ont été réalisés sur le bassin versant du Viaur :

- sur le Lieux du Viaur- O5490500,
- ruisseau de Ceignac - O5380520,
- le ruisseau de la Combe de Mouffe et ruisseau de Montels Cance - BV Bouzou (O5310500),
- le ruisseau du Rivel – BV Jaoul (O5540500).



Implantation des différents faciès et définition de la forme du lit



Creusement du nouveau lit selon les pentes préalablement définies



Creusement du nouveau lit selon les pentes préalablement définies



Chantier terminé
6 mois après travaux

La gestion des cours d'eau : Nos dernières tranches de travaux

Coordination
Réalisation et Suivi
EPAGE Viaur

TRANCHE 17 : réalisée d'avril 2021 à mars 2022

- 38 exploitations concernées
- 21 bacs d'abreuvements et 7 pompes de prairies
- 65 passages empierrés
- 45 descentes aménagées
- 6 passerelles de type agricoles
- 8 mares restaurées
- 600 plantations et 17 600 ml de clôtures



TRANCHE 18 : réalisée de mars 2022- mars 2023

- 34 exploitations concernées dont 7 assistances dans le cadre des mises en conformités sur le périmètre de la troisième règle du SAGE et 3 exploitations concernées par les PSE
- 22 km de berges protégées
- 1 950 plantations
- 6 passages empierrés
- 3 passages busés supprimés, remplacés par des passerelles.

TRANCHE 19 débutée en avril 2023 (en cours)

- 38 exploitations concernées dont 8 assistances dans le cadre des mises en conformités sur le périmètre de la troisième règle du SAGE et 8 exploitations concernées par les PSE et 4 autour des grands barrages (enjeu AEP/profils de baignade)
- Mise en dérivation d'un plan d'eau (Hunargues)
- Aménagement de deux ouvrages infranchissables en partenariat avec le SMELS (Jaoul)
- Suppression de merlons pour favoriser les débordements (Ruisseau de Ceignac)
- Chantiers de restauration ZH (Parcelle EDF-Agladières-D28)



La gestion des cours d'eau : Historique de nos travaux par sous bassin

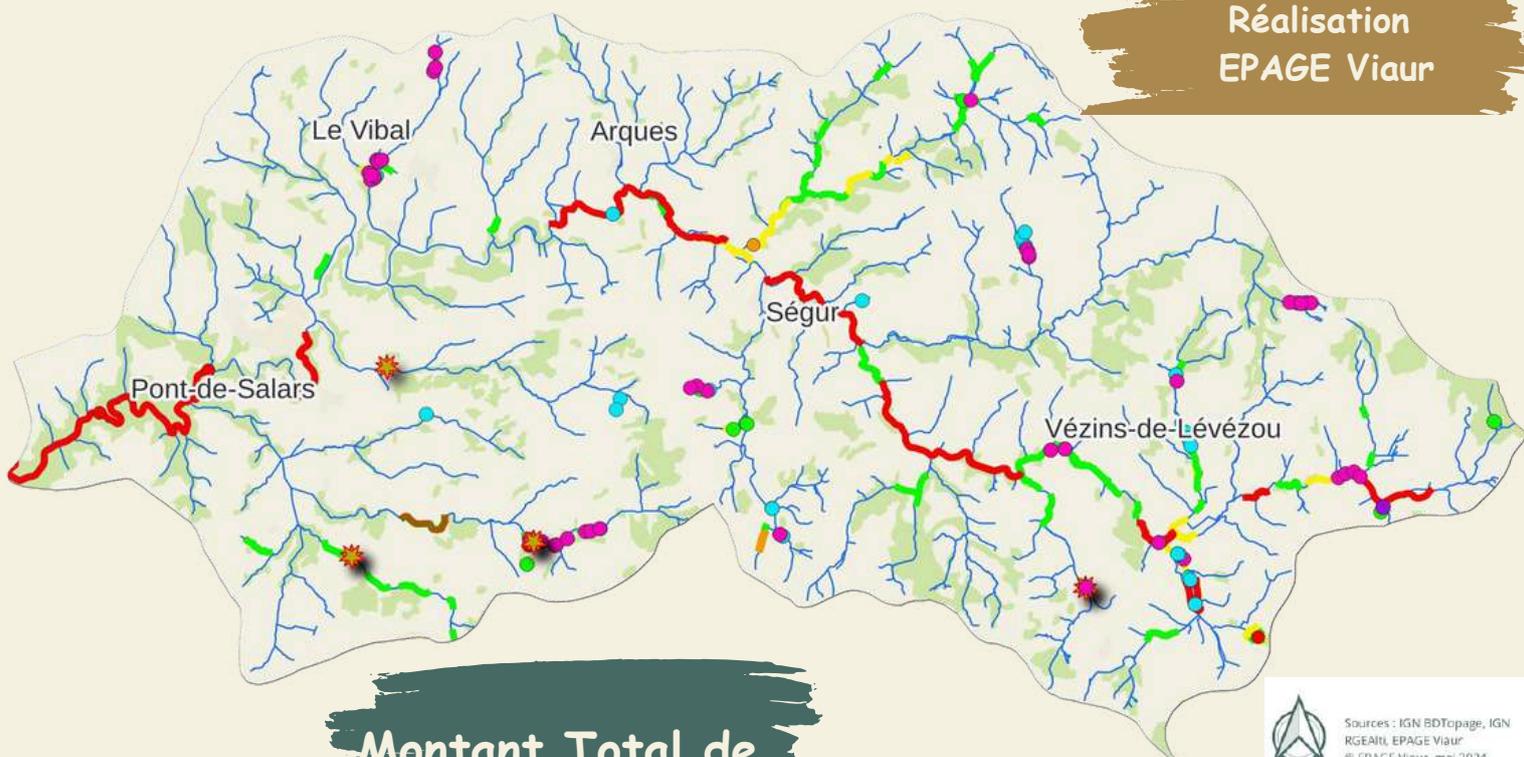
Le Vieur Amont

Longueur totale de cours
d'eau 405 km

Depuis 2010 ce sont :

- 61 km de berges protégées pour 80 exploitations agricoles dont 45km de barbelés
- 790 plantations
- 60 passages empierrés
- 30 descentes aménagées
- 50 épis déflecteurs réalisés
- 20 pompes à museaux placées
- 7 bacs d'abreuvement
- 4 passerelles
- 2 restaurations de ZH
- 1 suppression de passage busé
- 400 mètres de cours d'eau renaturés

Réalisation
EPAGE Vieur



Montant Total de
travaux réalisés :
750 000 €

Pour mémoire, entre 2000 et 2010 :
60 km de berges entretenus

Légende

- | | | | |
|-----------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| — Clôture barbelé | — Confortement des berges | — Entretien végétation | — Plantation de ripisylve |
| — Clôture électrique | — (Enlèvement d'embâcles) | — Epis déflecteurs | — Renaturation |
| ● Bac d'abreuvement | ● Imprévu | ● Pompe à museau | ● Suppression de seuil |
| ● Création passerelle | ● Passage demi-buse | ● Restauration ZH | ● Aménagement ouvrage |
| ● Descente aménagée | ● Passage empierré | ● Suppression buse | |

La gestion des cours d'eau : Historique de nos travaux par sous bassin

Vioulou

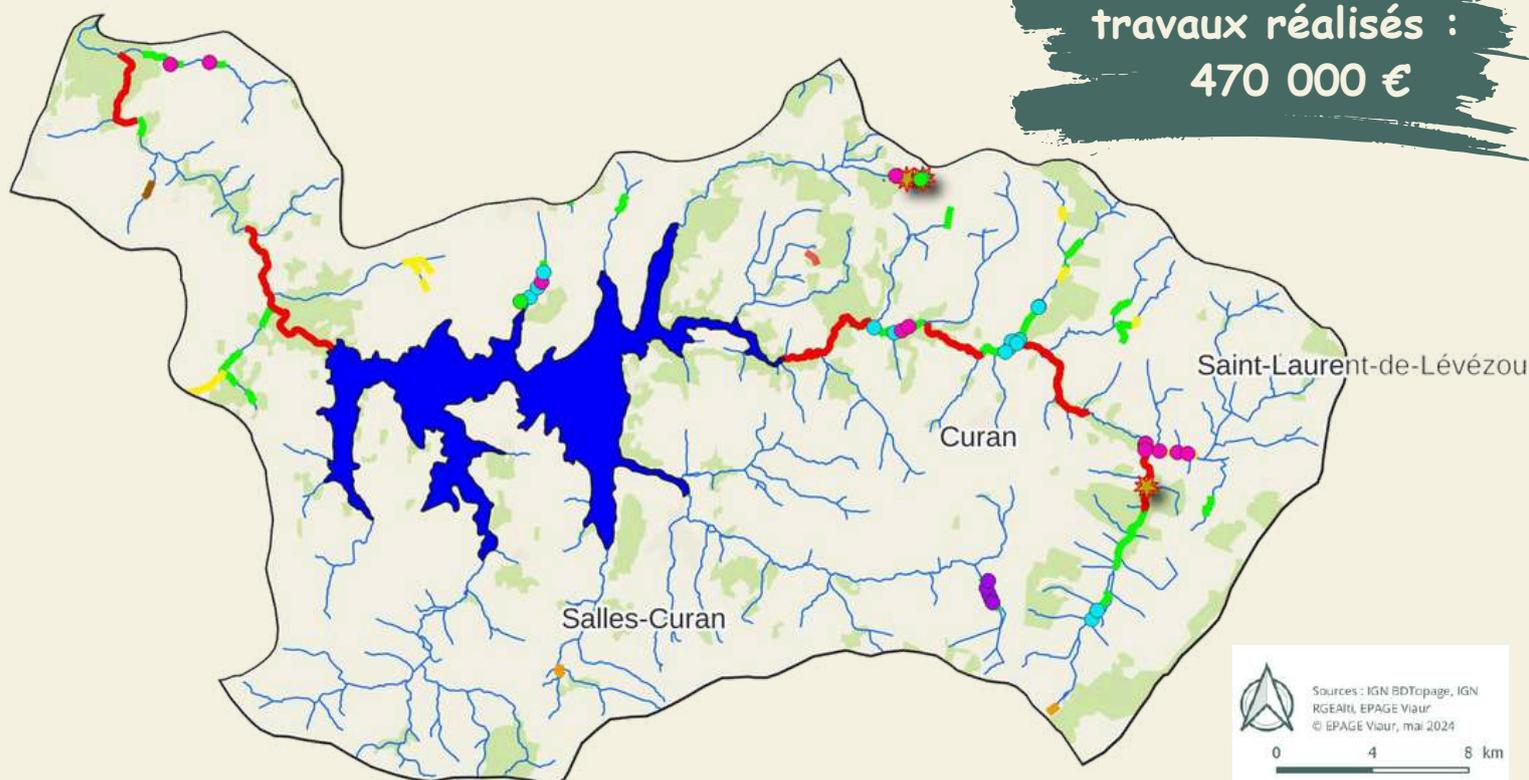
Longueur totale de cours
d'eau 252 km

Depuis 2010 ce sont :

- 39 km de berges protégées pour une cinquantaine d'exploitations agricoles dont 30 km de clôtures barbelés.
- 900 plantations.
- 172 ml renaturés.
- 19 descentes aménagées
- 14 passages empierrés
- 5 demi-buses en ZH
- 3 passerelles
- 2 bacs d'abreuvement

Réalisation
EPAGE Viaur

Montant Total de
travaux réalisés :
470 000 €



Légende

- | | | | |
|-----------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| — Clôture barbelé | — Confortement des berges | — Entretien végétation | — Plantation de ripisylve |
| — Clôture électrique | — (Enlèvement d'embâcles) | — Epis déflecteurs | — Renaturation |
| ● Bac d'abreuvement | ● Imprévus | ● Pompe à museau | ● Suppression de seuil |
| ● Création passerelle | ● Passage demi-buse | ● Restauration ZH | ● Aménagement ouvrage |
| ● Descente aménagée | ● Passage empierré | ● Suppression buse | |

Pour mémoire, entre 2000 et 2010 :
24 km de berges entretenus

La gestion des cours d'eau : Historique de nos travaux par sous bassin

Céor Giffou

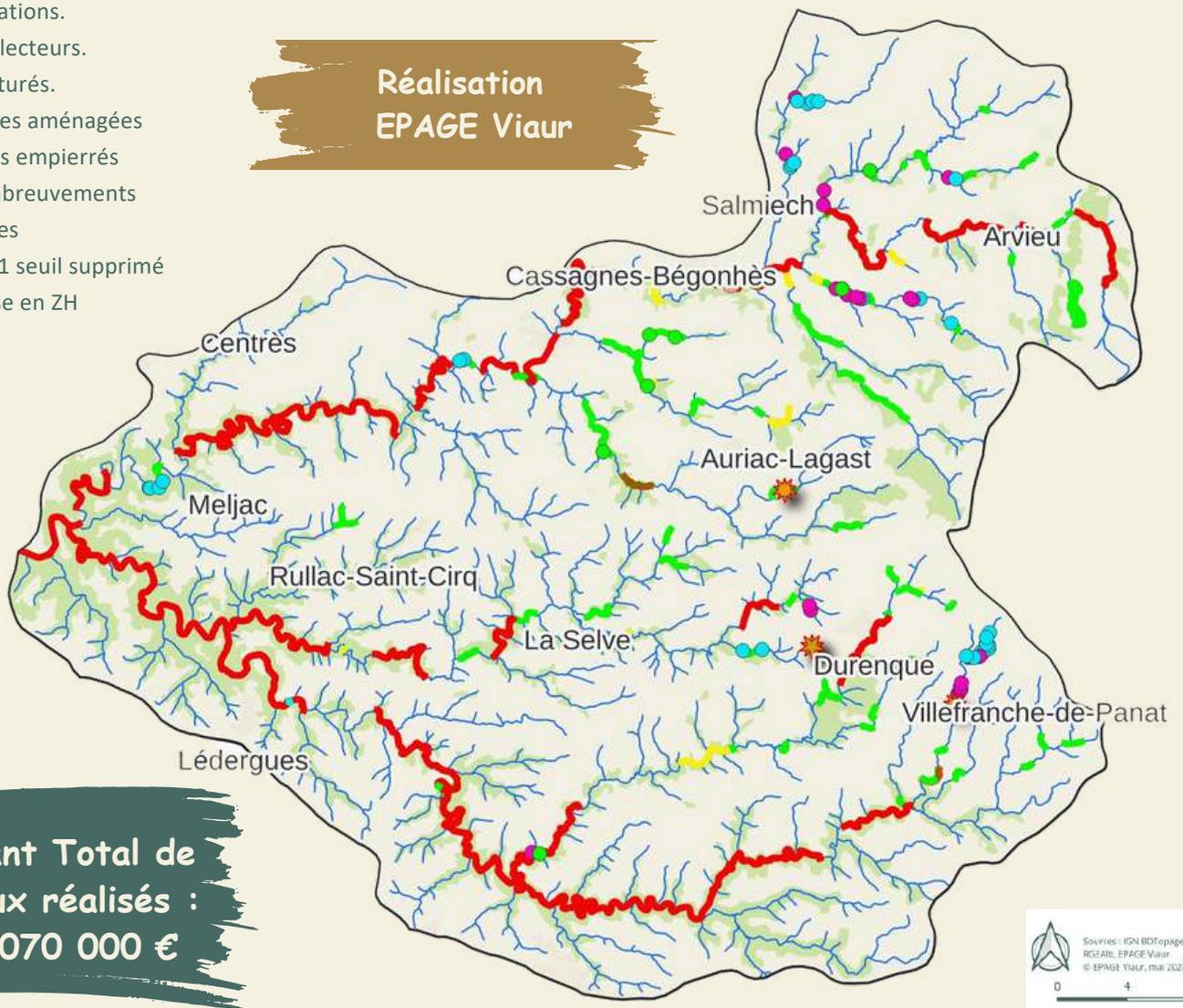
Longueur totale de cours
d'eau 618 km

Depuis 2010 ce sont :

- 70 km de berges protégées pour une centaine d'exploitations agricoles dont 61 km de clôtures barbelées.
- 4200 plantations.
- 21 épis déflecteurs.
- 80 ml renaturés.
- 30 descentes aménagées
- 20 passages empierrés
- 10 bacs d'abreuvements
- 3 passerelles
- 2 buses et 1 seuil supprimé
- 1 demi-buse en ZH

Pour mémoire, entre 2000 et 2010 :
220 km de berges entretenus

Réalisation EPAGE Viaur



Montant Total de
travaux réalisés :
1 070 000 €

Légende

- | | | | |
|-----------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| — Clôture barbelé | — Confortement des berges | — Entretien végétation | — Plantation de ripisylve |
| — Clôture électrique | — (Enlèvement d'embâcles) | — Epis déflecteurs | — Renaturation |
| ● Bac d'abreuvement | ● Imprévu | ● Pompe à museau | ● Suppression de seuil |
| ● Création passerelle | ● Passage demi-buse | ● Restauration ZH | ● Aménagement ouvrage |
| ● Descente aménagée | ● Passage empierré | ● Suppression buse | |

La gestion des cours d'eau : Historique de nos travaux par sous bassin

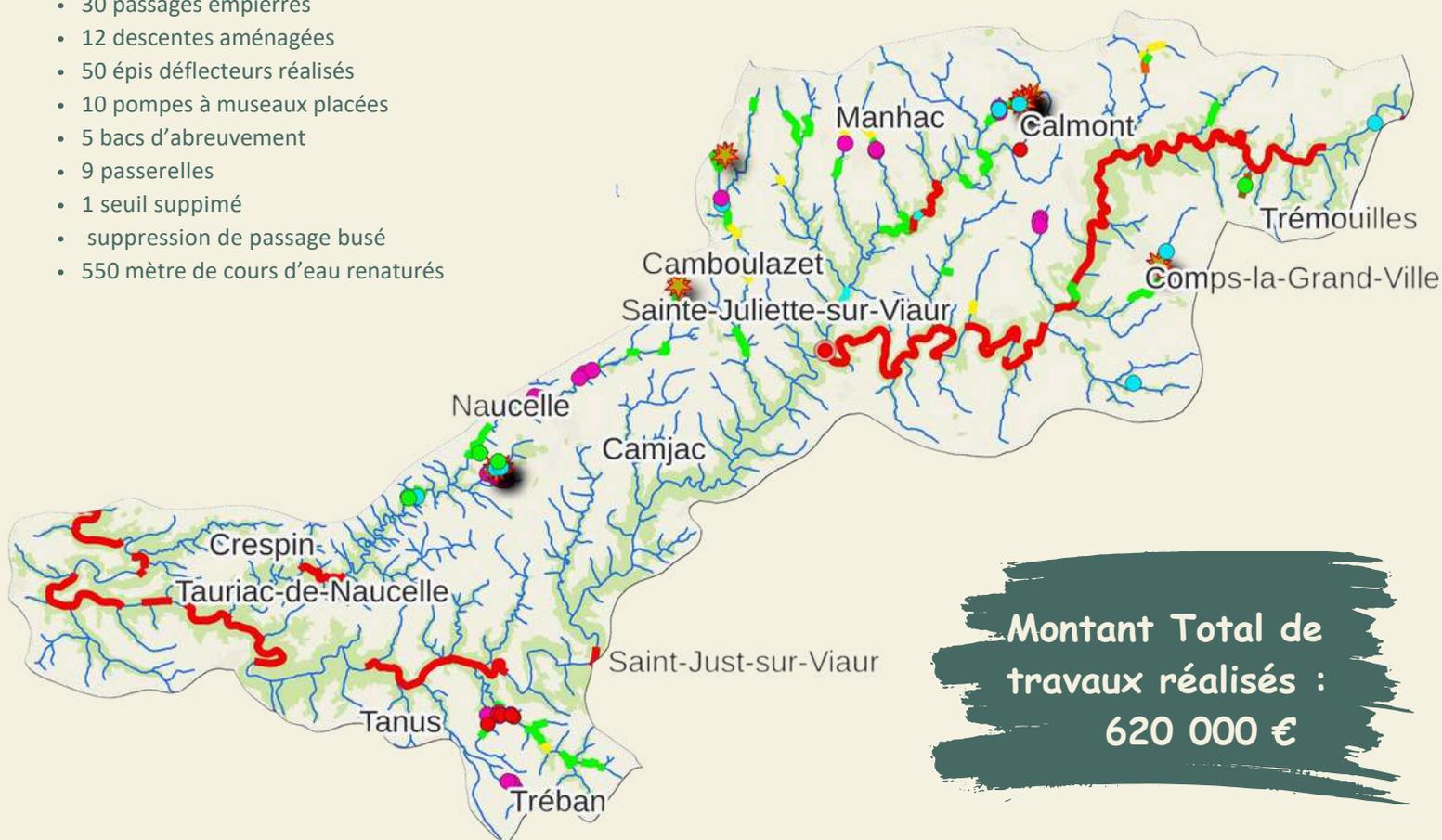
Viaur médian

Longueur totale de cours
d'eau 494 km

Depuis 2010 ce sont :

- 47 km de berges protégées pour 90 exploitations agricoles dont 40km de barbelés.
- 1950 plantations
- 30 passages empierrés
- 12 descentes aménagées
- 50 épis déflecteurs réalisés
- 10 pompes à museaux placées
- 5 bacs d'abreuvement
- 9 passerelles
- 1 seuil supprimé
- suppression de passage busé
- 550 mètre de cours d'eau renaturés

Réalisation
EPAGE Viaur



Montant Total de
travaux réalisés :
620 000 €

Légende

- | | | | |
|-----------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| — Clôture barbelé | — Confortement des berges | — Entretien végétation | — Plantation de ripisylve |
| — Clôture électrique | — (Enlèvement d'embâcles) | — Epis déflecteurs | — Renaturation |
| ● Bac d'abreuvement | ● Imprévu | ● Pompe à museau | ● Suppression de seuil |
| ● Création passerelle | ● Passage demi-buse | ● Restauration ZH | ● Aménagement ouvrage |
| ● Descente aménagée | ● Passage empierré | ● Suppression buse | |

Pour mémoire, entre 2000 et 2010 :
62 km de berges entretenus



La gestion des cours d'eau : Historique de nos travaux par sous bassin

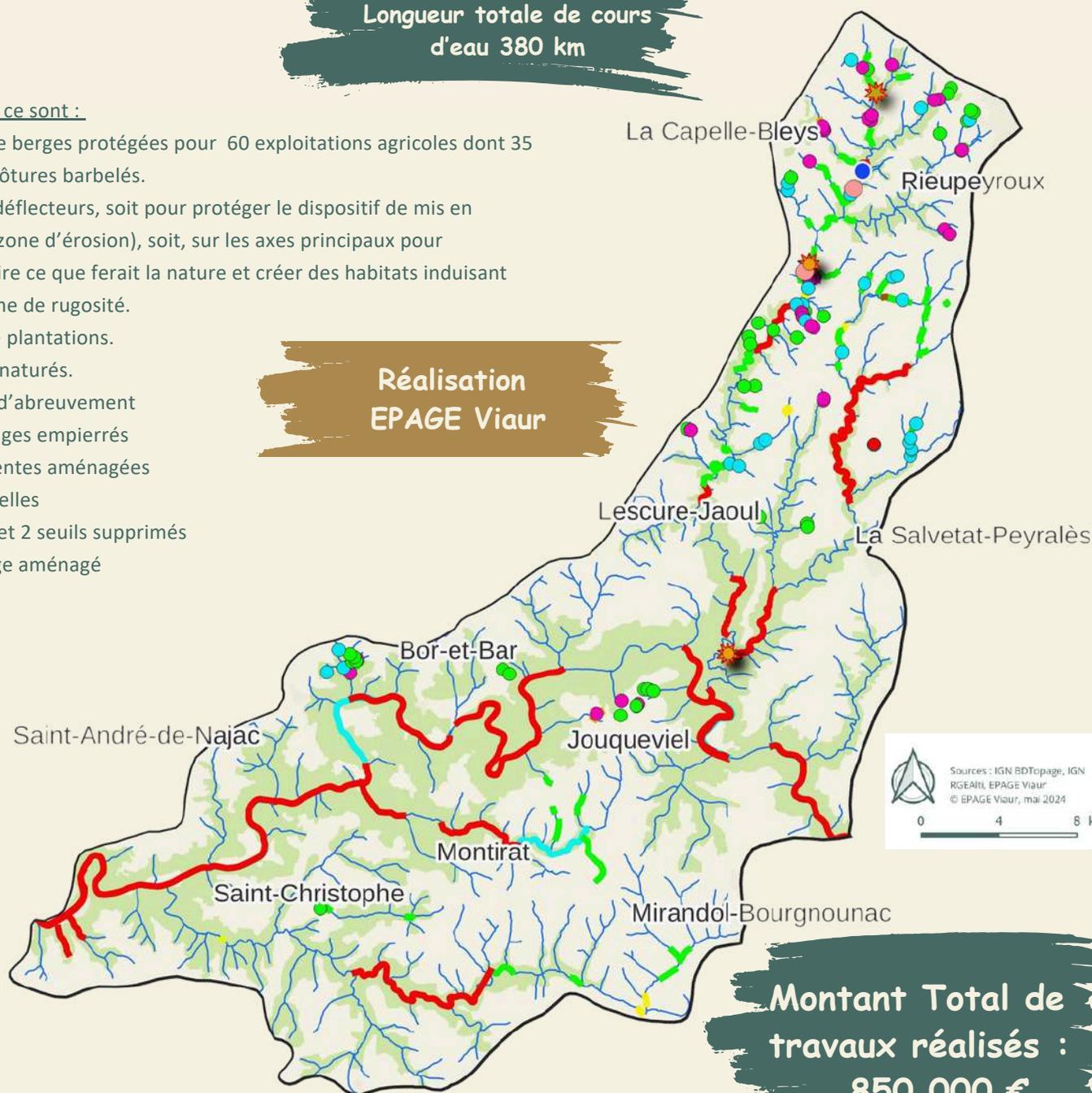
Jaoul et Viaur aval

Longueur totale de cours
d'eau 380 km

Depuis 2010 ce sont :

- 39 km de berges protégées pour 60 exploitations agricoles dont 35 km de clôtures barbelés.
- 80 épis déflecteurs, soit pour protéger le dispositif de mis en défens (zone d'érosion), soit, sur les axes principaux pour reproduire ce que ferait la nature et créer des habitats induisant une forme de rugosité.
- 1 000 de plantations.
- 600m renaturés.
- 40 bacs d'abreuvement
- 35 passages empierrés
- 30 descentes aménagées
- 3 passerelles
- 3 buses et 2 seuils supprimés
- 1 ouvrage aménagé

Réalisation EPAGE Viaur



Montant Total de
travaux réalisés :
850 000 €

Pour mémoire, entre 2000 et 2010 :

158 km de berges entretenus dont de nombreux traitements d'embâcles.

Légende

- | | | | |
|-----------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| — Clôture barbelé | — Confortement des berges | — Entretien végétation | — Plantation de ripisylve |
| — Clôture électrique | — (Enlèvement d'embâcles) | — Epis déflecteurs | — Renaturation |
| ● Bac d'abreuvement | ● Imprévu | ● Pompe à museau | ● Suppression de seuil |
| ● Création passerelle | ● Passage demi-buse | ● Restauration ZH | ● Aménagement ouvrage |
| ● Descente aménagée | ● Passage empierré | ● Suppression buse | |

La gestion des cours d'eau : Historique de nos travaux par sous bassin

Lézert

Longueur totale de cours
d'eau 431 km

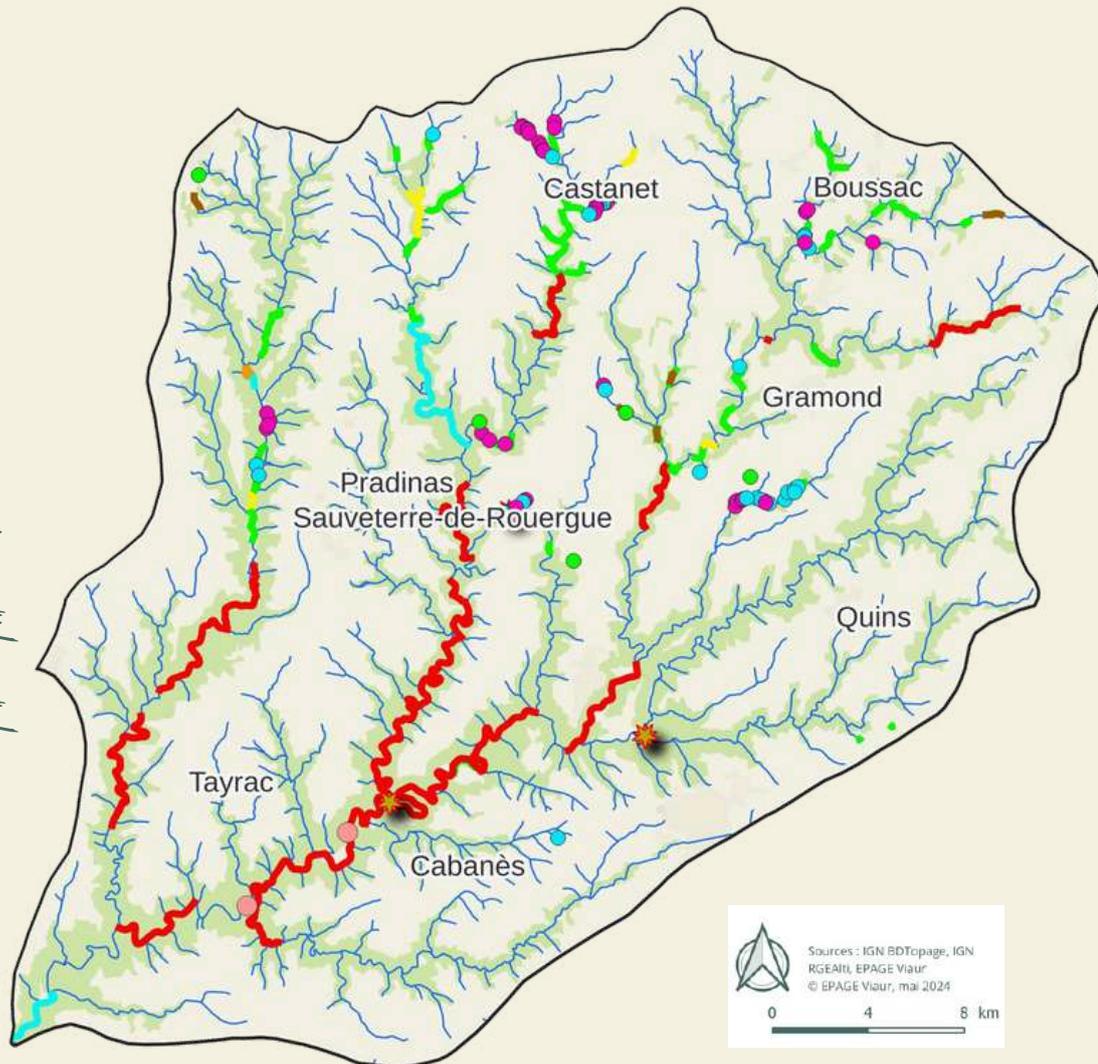
Réalisation
EPAGE Viaur

Depuis 2010 ce sont :

- 40 Km de berges protégées pour 70 exploitations agricoles dont 35 km de clôtures barbelés.
- 1865 plantations.
- 270 ml renaturés.
- 32 épis déflecteurs.
- 40 passages empierrés
- 30 descentes aménagées
- 5 bacs d'abreuvement
- 2 seuils supprimés
- 2 passerelles
- 1 demi-buse

Montant Total de
travaux réalisés :
600 000 €

Pour mémoire, entre 2000 et
2010 :
84 km de berges entretenus



Légende

- | | | | |
|-----------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| — Clôture barbelé | — Confortement des berges | — Entretien végétation | — Plantation de ripisylve |
| — Clôture électrique | — (Enlèvement d'embâcles) | — Epis déflecteurs | — Renaturation |
| ● Bac d'abreuvement | ● Imprévu | ● Pompe à museau | ● Suppression de seuil |
| ● Création passerelle | ● Passage demi-buse | ● Restauration ZH | ● Aménagement ouvrage |
| ● Descente aménagée | ● Passage empierré | ● Suppression buse | |

La gestion des cours d'eau : Opérations complémentaires

Réalisation
EPAGE Viaur

Les mares et/ou autres pesquiés :

Avant toute réalisation, l'équipe de l'EPAGE s'assure de la pérennité de la ressource en eau pendant les étiages.

La restauration ou création de mares rend possible la réalisation de points d'abreuvements déconnectés du cours d'eau.

Cet aménagement permet ainsi de réaliser deux types d'abreuvements :

- Direct dans la mare en stabilisant une zone (descente aménagée)
- Bac d'abreuvement alimenté depuis la mare par gravité.

La richesse faunistique et floristique d'une mare tient à la diversité de formes, de pentes mais aussi de hauteurs d'eau. Lors de la restauration ou création de mares, nous faisons donc attention à créer de la diversité pour ne pas avoir d'éléments trop réguliers.



Enlèvement d'embâcles :

Aujourd'hui, conformément aux exigences d'une gestion différenciée les embâcles (bois morts dans le cours d'eau) ne sont pas systématiquement enlevés.

Ils peuvent être, si aucun enjeu humain ni patrimonial n'est présent en aval présenter un intérêt pour la diversification des milieux naturels.

Toutefois, nous intervenons régulièrement pour des enlèvements d'embâcles obstruant un pont, pouvant générer des désordres en aval (présence d'enjeux humains notamment) ou pour l'enlèvement d'arbres couchés en travers de cours d'eau.



Assistance :

L'équipe de l'EPAGE apporte aussi son soutien pour des prescriptions, préconisations techniques, mais aussi pour le montage de dossiers réglementaires en lien avec la loi sur l'eau à destination des riverains et des collectivités lorsque cela est nécessaire.

Ces interventions sont importantes car elles permettent d'allier la préservation, le bon fonctionnement des milieux aquatiques et les enjeux définis selon les objectifs des travaux.

Les accompagnements peuvent être variés, allant du simple confortement de berge, à la restauration d'ouvrages routiers.



Soutiens et appuis techniques pour les élus et usagers, lors du montage de dossiers réglementaires, restaurations de petit patrimoine bâti (passerelles piétonnes, mares) en lien avec la valorisation de l'espace rivière.

La gestion des espaces naturels : Les zones humides



Le recensement et l'état des lieux de nos zones humides :

A l'échelle du bassin versant du Viaur, l'inventaire des zones humides [Rural Concept, 2015] a permis de recenser près de 1400 hectares des milieux humides. Cet inventaire est continuellement mis à jour par l'EPAGE Viaur au fur et à mesure des sollicitations et visites de terrain.

Les zones humides se situent majoritairement sur l'amont du bassin versant, sur le plateau du Lévézou. A titre d'exemple, on recense à l'échelle des sous bassins versants du Viaur amont et du Vioulou, soit un territoire de 410 km² représentant 25% de la surface du bassin du Viaur, plus de 1100 ha de zones humides soit près de 80% des surfaces inventoriées.

L'EPAGE Viaur travaille sur la thématique de la gestion des milieux humides depuis 2015, avec l'ouverture d'un premier poste de chargé de mission « milieux naturels ». L'implication croissante de la part de l'EPAGE sur cette thématique a conduit à la construction d'un programme d'action dédié à la restauration des zones humides dans le cadre d'un appel à projet ouvert en 2020 par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Occitanie. Dans la continuité de la démarche, l'EPAGE Viaur a œuvré en 2023 à la structuration d'une **Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) Viaur**, répondant ainsi à un besoin de clarification des rôles et missions sur la thématique de l'assistance technique à la gestion des zones humides et offrant une reconnaissance des compétences de l'EPAGE Viaur en la matière.

Dans ce contexte, l'EPAGE Viaur assure les missions suivantes sur la thématique « zones humides » :

- Assistance technique aux usagers (collectivités, agriculteurs, propriétaires privés...) : conseil en matière de gestion, porter à connaissance des enjeux, proposition de plans de gestion...
- Maîtrise d'ouvrage de travaux de restauration et / ou d'amélioration des modalités de gestion agropastorale (points d'abreuvement, franchissement, parcs de pâturage...)
- Amélioration des connaissances sur les zones humides du bassin du Viaur (répartition, fonctionnement...) et suivis (flore, habitat, piézométrie, ...) dans le cadre de travaux de restauration
- Mise en valeur de sites ouverts au public
- Sensibilisation et communication à destination de différents publics (technique, scolaire, monde agricole...)

L'assistance technique à la gestion en 2023 :

Des conventions d'assistance technique et de gestion signées :

- Avec 2 communes du territoire, concernant 22 ha de ZH ;
- Avec 2 propriétaires exploitants agricoles, concernant 10 ha de ZH ;
- Avec la DREAL Occitanie, relative au suivi et à la gestion de 3 ha de ZH sur le site de Quins, engagé en mesures compensatoires suite à la mise à 2x2 voies de la RN88
- 18 visites réalisées en 2022 dans le cadre du dispositif PSE, assorties de la restitution d'un compte rendu de visite et de propositions d'aménagement / gestion sur près de 140 ha de ZH ;
- 18 visites de site, assorties de préconisations, réalisées dans le cadre de sollicitation de la part de gestionnaires de zones humides

Au total : 35 gestionnaires publics ou privés de zones humides ont été rencontrés



Réalisation
EPAGE Viaur

1400 hectares
de zones humides
recensés

180 hectares
diagnostiqués
31 hectares sous
convention de gestion



La gestion des espaces naturels :

Les zones humides



Les travaux de restauration :

Récapitulatif des travaux visant à la restauration / amélioration de la gestion agropastorale des zones humides :

- Travaux de réouverture / aménagements agropastoraux (clôtures, points d'abreuvement) spécifique à la gestion des zones humides : 25 hectares
- Travaux cours d'eau (PPG) en lien avec les ZH (mise en défens, franchissement...) : 340 hectares de zones humides concernés.

365 hectares de zones humides traités

Zoom sur la Restauration du site d'Agladières & accompagnement à la gestion :

Le site d'Agladières, d'une superficie d'environ 4,5 hectares, présente de nombreux enjeux ayant conduit à la mise en place d'opérations ambitieuses. Ceux-ci sont liés notamment à la présence d'habitats et d'espèces (faune et flore) rares, menacées, et vis-à-vis desquels le territoire porte une responsabilité particulière en matière de conservation. La principale problématique à court terme est celle de la fermeture du site, processus naturel mais problématique ici au regard des enjeux de conservation. Au-delà des aspects liés à la biodiversité, on note dans le cas présent une réelle implication de la part du propriétaire dans la conservation du site, avec un volonté de maintien à long terme d'une activité agricole extensive.



Réalisation
EPAGE Viaur



En partenariat avec le CEN Occitanie, les opérations suivantes ont été réalisées :

En 2022 :

- Signature d'une convention d'assistance technique et de gestion avec le propriétaire du site
- Définition d'une stratégie d'échantillonnage et réalisation de l'état initial :
 - Réalisation de placettes de suivi floristique afin d'évaluer l'influence des pratiques de gestion
 - Mise en place d'un exclos avec une moitié sans intervention (rôle de témoin) et une partie débroussaillée manuellement avec export pour permettre une comparaison entre les modes de gestion.
 - Pointage des Gentianes et comptage des œufs d'Azuré des mouillères, en vue d'évaluer l'influence de la remise en gestion du site sur la population de l'espèce.
- Mise en place de parcs de pâturages temporaires pour 4 juments au cours de la période estivale

En 2023 :

- Réalisation d'un diagnostic fonctionnel du site et implantation de deux piézomètres en vue de disposer de connaissances fines concernant notamment le fonctionnement hydrologique du site.
- Mise en place de clôtures fixes par l'équipe de l'EPAGE Viaur (périphérie du site, clôture de refend, exclos) accompagnée de travaux de réouverture ciblés sur certains secteurs, et installation d'un bac d'abreuvement.
- Suivi floristique au niveau des placettes et suivi de la population d'Azuré des mouillères
- Définition d'un plan de gestion du site, en concertation avec l'exploitant, synthétisant les connaissances acquises sur le site, les enjeux de conservation et les pratiques de gestion à mettre en œuvre



Ce projet de restauration constitue un exemple en matière de gestion conservatoire d'un site présentant des enjeux forts en termes de biodiversité. L'implication volontaire de l'exploitant dans la démarche, au travers de la signature de la convention d'assistance technique et du plan de gestion, traduit la possibilité de conciliation entre conservation et valorisation agricole. Il s'agit d'un exemple remarquable de prise en compte croisée des enjeux, dont l'intérêt est renforcé en termes de retour d'expérience par les possibilités d'expérimentation et l'importance des suivis mis en œuvre.

La gestion des espaces naturels :

Les zones humides



Zoom sur la restauration de zone humide par suppression de drainage :

En partenariat avec EDF Hydro Sud-Ouest et le CEN Occitanie, l'EPAGE Viaur porte actuellement un projet de restauration de zone humide sur une parcelle propriété d'EDF ayant fait l'objet, au cours des 20 dernières années, de travaux de drainage et de mise en culture.

Afin de restaurer les fonctionnalités, notamment hydrologiques, de la zone humide, les travaux consistent en une suppression des systèmes de drainage et des matériaux de remblai disposés en fond de thalweg. Des travaux et interventions connexes sont également envisagés, notamment la plantation de haies sur talus afin de limiter les apports de nutriments depuis les secteurs cultivés vers la zone humide.

A l'appui des données recueillies dans le cadre d'une première étape de diagnostic, plusieurs scénarii ont été définis afin d'approcher, en toute prudence, les conséquences attendues des travaux en matière de reconstitution de milieux humides et d'évaluer les implications probables en termes de pratiques agricoles.

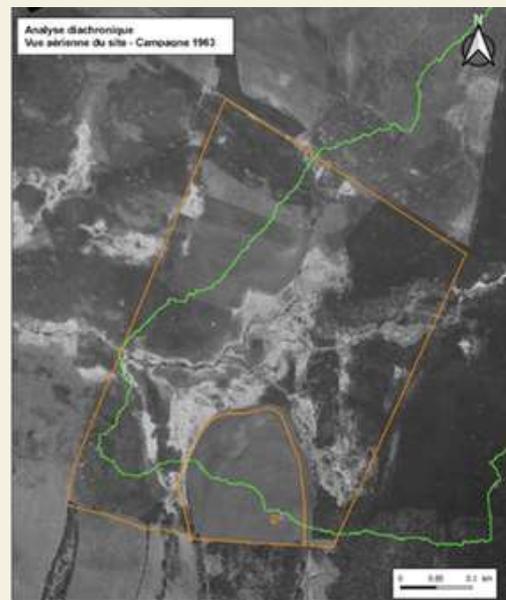
L'objectif poursuivi ici est bien de pouvoir restaurer des milieux humides, fonctionnels d'un point de vue hydrologique, en cherchant à accompagner au mieux l'évolution des pratiques agricoles vers des itinéraires compatibles avec le caractère humide du site. Le site fait aujourd'hui l'objet d'un suivi approfondi principalement axé sur l'hydrologie (niveau piézométrique et débits) et les végétations (flore et habitats).

Les opérations suivantes ont été réalisées ou sont en cours de mise en œuvre sur ce site :

- Réalisation d'une étude diachronique (comparaison des photographies aériennes du site disponibles sur la période 1948 -2019)
- Définition d'une stratégie d'échantillonnage en vue de la mise en place de piézomètres à l'appui d'une étude topographique de terrain croisée avec les données LidarHD de l'IGN
- Implantation de 5 piézomètres et d'un dispositif de mesure du débit sur le drain principal existant en septembre 2022
- Implantation d'une station météo
- Suppression d'environ 200 mètres de drains enterrés sur un premier secteur en octobre 2023, et implantation d'une haie sur talus d'une longueur de 200 mètres.

Réalisation EPAGE Viaur

Ce projet est particulièrement novateur et ambitieux, sur un territoire ayant connu une mutation agricole et paysagère intense et relativement récente. Les attentes en termes de retour d'expérience sur les techniques de réhabilitation de milieux humides « détruits » sont fortes dans ce contexte. Le projet soulève de nombreuses interrogations, d'un point de vue technique et scientifique comme en termes de gestion future, face auxquelles nous tâcherons d'apporter des éléments de réponse aussi robustes que possible.

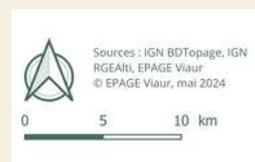
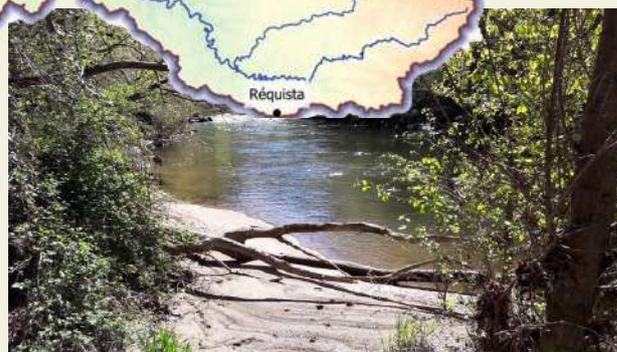


La gestion des espaces naturels : Natura 2000

Le réseau Natura 2000 comprend de nombreux sites naturels européens, identifiés pour la rareté ou la fragilité des habitats et des espèces qu'ils abritent. Ce dispositif vise à préserver ces milieux naturels et les espèces qui en dépendent, tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

Pour permettre la mise en place d'une gestion durable des espaces naturels au sein du réseau, la France a opté pour une politique volontaire et contractuelle. L'adhésion des acteurs et partenaires locaux est donc un gage de réussite à long terme du réseau. Le réseau Natura 2000 ne correspond pas à une « mise sous cloche » des territoires, lesquels doivent bien souvent leur diversité actuelle aux activités humaines passées ou présentes. Il doit plutôt être considéré comme un outil permettant une gestion optimale des milieux naturels d'exception.

L'EPAGE Viaur s'est positionné comme structure animatrice des sites Natura 2000 présents sur le bassin du Viaur, au regard de sa compétence en matière de gestion intégrée des milieux aquatiques à l'échelle bassin versant, et en parfaite cohérence avec la loi « Développement des Territoires Ruraux » de 2005 qui incite au transfert de l'animation vers les collectivités territoriales. Le portage des différents programmes, avec une maîtrise d'ouvrage unique, permet d'exploiter au mieux les passerelles et les synergies existantes entre les différents dispositifs tout en garantissant une meilleure lisibilité pour les acteurs usagers du territoire.



La gestion des espaces naturels : Natura 2000



L'EPAGE Viaur assure aujourd'hui :

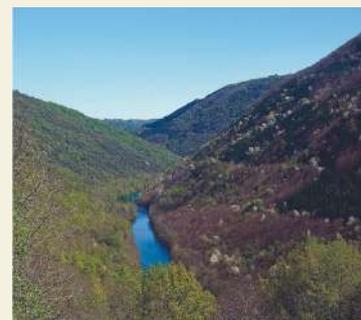
Le portage de l'animation du site Natura 2000 FR7300870 "Tourbières du Lévézou", depuis le 1er juin 2015 ;

Le portage de l'animation du site Natura 2000 FR7301631 "Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou", depuis le 11 mars 2024. Sur ce site, l'implication de l'EPAGE Viaur est toutefois plus ancienne, avec une participation aux actions d'animation, de suivi et d'amélioration des connaissances entre 2016 et 2023 dans le cadre du portage alors assuré par la DDT81. Compte tenu de l'étendue géographique de ce site, qui dépasse largement le bassin du Viaur, l'animation sera assurée par voie de convention avec l'ensemble des structures GEMAPI territorialement compétentes. **L'EPAGE Viaur assure dans ce cadre l'animation sur le sous-territoire "Vallée du Viaur" ainsi que la coordination globale en tant que chef de file de la convention. Cette organisation s'inscrit dans la logique de coopération inter-syndicat initiée à l'échelle du bassin Tarn- Aveyron.**

Mise en œuvre
EPAGE Viaur

Animation des sites :
Tourbières du Lévézou
Vallée du Viaur

Animation
subventionnée à 100 %



Les principales actions dans le cadre de l'animation Natura 2000 :

L'animation d'un site Natura 2000 consiste en la mise en œuvre de l'ensemble des opérations nécessaires à l'atteinte des objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces, dits d'"intérêt communautaire", abrités par le site.

Cela passe par la mise en œuvre d'opérations de gestion, contractuelles ou non, de suivi, d'assistance technique à la gestion et de porter à connaissance, ou encore de sensibilisation aux enjeux du site.

De manière synthétique, les principales actions mises en œuvre sur les sites Natura 2000 animés par l'EPAGE Viaur et ses partenaires sont les suivantes :

- **Animation des contractualisations agricoles (PAEC)**
 - Sur le site des Tourbières du Lévézou
 - PAEC 2015-2017 : 9 agriculteurs concernés (soit 1/3), 100 hectares engagés ; montant des contrats sur 5 ans : 61 k€
 - PAEC 2023-2025 : 2 agriculteurs concernés en 2023, 31 hectares engagés, montant des contrats sur 5 : 14 k€
 - Sur le site Vallée du Viaur :
 - PAEC 20217-2016 : 30 agriculteurs concernés, 471 hectares engagés, montant des contrats sur 5 ans : 284 k€
- **Assistance technique & administrative** : évaluation des incidences, porter à connaissance des enjeux auprès des porteurs de projets
- **Amélioration des connaissances et suivi** : inventaires faunistiques et floristiques, suivi des habitats et de l'efficacité des mesures de gestion
- **Communication, sensibilisation, valorisation** : sorties à destination du grand public, des scolaires, mise en place de support de valorisation...
- Plus spécifiquement, sur le site des Tourbières du Lévézou :
 - Révision du Document d'Objectifs, sur la période 2020-2023
 - Modification du périmètre en cours, surface du site proposée en extension : 730 hectares

La gestion des espaces naturels : Diagnostics, Inventaires et Cartographies

Réalisation des diagnostic agro-écologiques pour les Mesures Agri Environnementales Climatiques (MAEC) destinées aux agriculteurs :

Réalisation
EPAGE Viaur

Diagnostic agro-écologique sur 540 hectares, 35 exploitations agricoles concernées
Rédaction de plan de gestion MAEC sur 408 hectares
60 contrats en faveur de la gestion des ZH et de leur bassin d'alimentation.

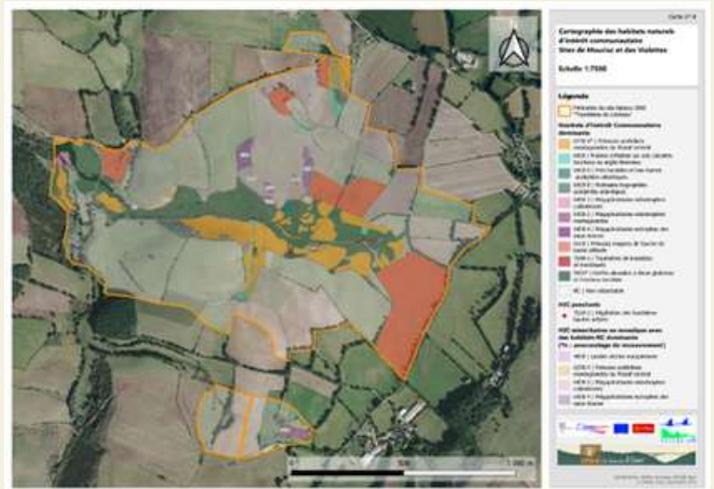
123 ha engagés
55 k€ sur 5 ans

Diagnostics, connaissance et suivi des milieux :

En complément de ses missions d'assistance technique et de maîtrise d'ouvrage de travaux d'aménagement des zones humides, l'EPAGE Viaur contribue à l'amélioration des connaissances relatives aux milieux humides présents sur le territoire. Cette connaissance sert de base à la définition des orientations de gestion et permet la mise en œuvre de protocoles de suivi. Elle peut également être mobilisée afin d'apporter des éléments d'informations, issus du territoire, auprès des gestionnaires (particuliers, collectivités, agriculteurs...).

Exemple : cartographie des habitats naturels sur le site
Natura 2000 Tourbières du Lévézou

Description et
cartographie de près
de 250 ha de milieux
naturels



Mais aussi :

- Étude en cours sur les prairies humides du Lévézou en lien avec la gestion agricole de ces milieux (guide technique, plans de gestion...).
- Réalisation d'analyses de fourrage en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron.

Assistance technique, diagnostic et convention de gestion :



Plusieurs centaines de
relevés et d'observations
saisies dans les référentiels
de données

Légende

- | | |
|---|--|
| Zones humides | Assistance technique & Convention de gestion |
| Diagnostic MAEC | ▲ Diag PSE 2022 |
| ◆ Visite avec plan de gestion - Milieux humides | ● Diagnostic ou viste simple |
| ◆ Visite avec plan de gestion - Prairies permanentes | ● Convention |

Faune & Flore : Améliorations des connaissances et suivis

Réalisation
EPAGE Viaur

Suivi des population de moules perlières :

La population de moule perlière *Margaritifera margaritifera* présente sur le bassin du Viaur, notamment sur le Jaoul, constitue un enjeu de conservation particulièrement important à l'échelle du bassin Tarn-Aveyron. Il s'agit en effet d'une espèce sévèrement menacée, strictement protégée, qui a connu une très forte régression au cours de la seconde moitié du XXème siècle. Sa présence actuelle sur le Jaoul traduit le caractère encore préservé du milieu, et son maintien dans le temps est un gage de non-dégradation, voire d'amélioration, de l'état des cours d'eau. L'EPAGE Viaur met en œuvre des protocoles de suivi à long terme, en lien notamment avec les programmes d'actions spécifiques mis en œuvre sur le Jaoul (PAT Jaoul).



Suivi des odonates :

Un suivi des populations d'odonates sur le Viaur a été mis en œuvre sur le Viaur entre 2019 et 2022. Ce suivi est centré sur 3 espèces à fort enjeu de conservation, à savoir la Cordulie splendide *Macromia splendens*, la Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii* et le Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*. Ces données permettent une meilleure prise en compte des enjeux liés à ces espèces dans le cadre des programmes de gestion des cours d'eau ainsi que dans le cas de projets susceptibles d'impacter ces populations.



Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches :

Dans le cadre d'une convention entre l'EPAGE Viaur et la DREAL Occitanie relative au suivi des cours d'eau impactés par la mise à 2x2 voies de la RN 88, la population d'écrevisses à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* présente sur le cours d'eau "Le Lieux du Viaur" fait l'objet d'un suivi annuel (suivi qui est réalisé de nuit). En parallèle, l'EPAGE intervient sur le suivi et la mise en œuvre du plan de gestion du site de Quins sur lequel ont notamment été engagées les mesures compensatoires « zones humides ».

Gestion des espèces exotiques envahissantes

Bien que moins prégnante comparativement à d'autres territoires, la question des espèces exotiques envahissantes est tout de même présente sur le bassin du Viaur. Au regard des impacts liés à ces espèces sur les milieux et les usages, potentiellement importants en fonction du contexte, l'EPAGE Viaur assure une surveillance des populations, informe les gestionnaires (propriétaires, collectivités...) concernés et mène des opérations ciblées de gestion. Ces opérations sont menées en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées.



Atlas de Biodiversité interCommunale (ABiC) et les Espaces Naturels Sensibles

Coordination
réalisation et suivi
EPAGE Viaur

Qu'est ce qu'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale ?

L'Atlas de Biodiversité interCommunale (ABiC) est une démarche volontaire qui permet à une commune ou intercommunalité de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. L'ABiC consiste en un inventaire des espèces et des milieux présents sur le territoire en impliquant tous les acteurs du territoire (élus, citoyens, associations, entreprises, partenaires techniques...). La participation des habitants et habitantes, composante centrale de la démarche, permet d'initier ou de consolider l'implication de tout un chacun en faveur de la biodiversité du territoire. Celui-ci permet ensuite d'identifier et de cartographier les enjeux du territoire et d'établir un plan d'actions pluriannuel pour la préserver.

L'ABiC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités. Il facilite l'intégration des enjeux de la biodiversité dans les démarches d'aménagement et de gestion du territoire (PLU, PLUi...).

Un ABiC pour la Communauté de Communes Pays Ségali :

L'EPAGE Viaur a proposé à la Communauté de Communes Pays Ségali un accompagnement à la réalisation d'un ABiC sur le territoire de l'intercommunalité, soit 23 communes.

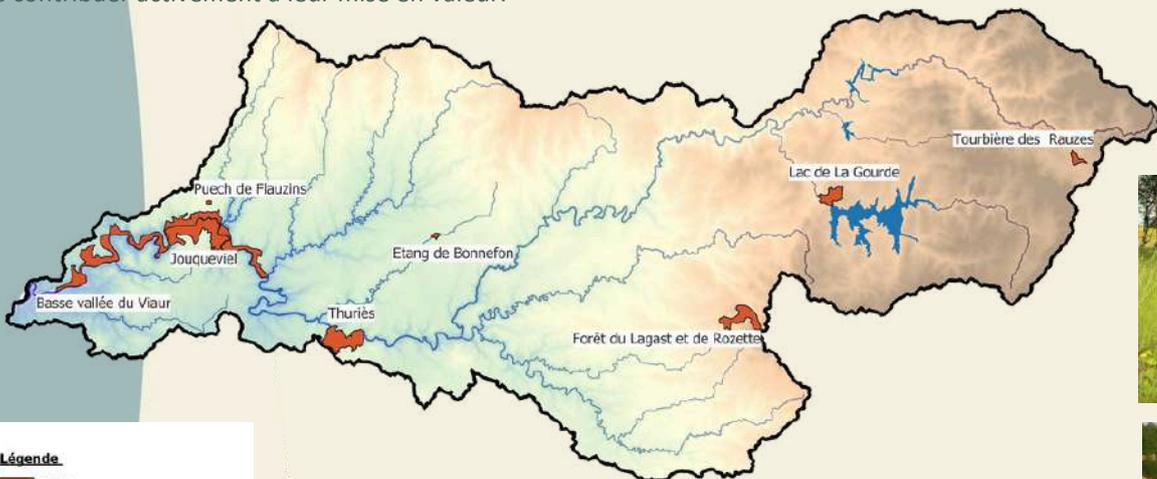
L'EPAGE Viaur assurera dans ce cadre la partie technique du projet, en concertation avec les élus du territoire. Ce travail passe par le montage du dossier de candidature, jusqu'à la production des documents de restitution, avec l'animation et la coordination des différents partenaires techniques impliqués dans la démarche.

Les Espaces Naturels Sensibles du bassin versant du Viaur :

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des sites labellisés par les Conseils Départementaux, abritant un patrimoine naturel particulier justifiant la mise en œuvre de mesures de protection de la qualité des milieux, des paysages et des habitats naturels. Cet outil, non réglementaire, permet de mettre en œuvre une politique de gestion, de protection ainsi que d'ouverture au public de ces espaces naturels.

Sur le territoire du bassin versant du Viaur 8 ENS sont actuellement répertoriés : les sites de Jouqueviel et de Thuriès dans le département du Tarn ; les sites de la Basse Vallée du Viaur, du Puech de Flauzins, de l'Etang de Bonnefon, du Lac de de la Gourde, de la Forêt du Lagast et la Tourbière des Rauzes dans le département de l'Aveyron. Ce sont des sites qui présentent des intérêts faunistiques et floristiques majeurs. L'EPAGE Viaur envisage un travail, en partenariat avec les Conseils Départementaux, de mise à jour et d'actualisation des connaissances de ces espaces naturels, en vue d'apporter un appui à la définition des plans de gestion et de contribuer activement à leur mise en valeur.

8 ENS sur le
bassin versant
du Viaur



Légende

- ENS
- Réseau hydrographique principal
- Plans d'eau



Sources : IGN BDTopo, IGN
RGEANI, EPAGE Viaur
© EPAGE Viaur, mai 2024

0 5 10 km



La continuité écologique

Liste 2

Coordination
Réalisation et Suivi
EPAGE Viaur

Qu'est ce que la "Continuité écologique" ? Elle se définit par la circulation des espèces et le bon déroulement du transport des sédiments. Elle a une dimension amont-aval et une dimension latérale.

Etude : 124 k€ /
Financement 80 %
Agence - Région /
Autofinancement 20%
EPAGE Viaur

Afin de fournir aux propriétaires d'ouvrages visés par les dispositions réglementaires de l'article L214-17 du Code de l'Environnement, l'EPAGE Viaur a coordonné et accompagné, techniquement et financièrement, la réalisation de l'état des lieux et la définition d'une ou plusieurs proposition(s) de travaux. Ces propositions, conformes aux exigences réglementaires, ont été remises aux propriétaires des ouvrages.

L'état des lieux et la définition de scénarios d'aménagements ont concerné 16 ouvrages (13 sur le Viaur et 3 sur le Lézert) dont :

- 2 site de baignade (Laguépie / Saint Martin Laguépie & Lagarde Viaur)
- 1 site dédié aux sports d'eaux vives (Laguépie)
- 2 microcentrales (La Vicasse & Pont de Cirou)
- 1 prise d'eau potable (La Roque)
- 10 ouvrages « sans usage »

L'EPAGE Viaur a donc restitué des documents aux propriétaires en octobre 2018 et les a accompagné jusqu'au dépôt de la demande de prorogation du délai de mise en conformité.

L'accompagnement des propriétaires se poursuit actuellement en fonction des demandes. Plus spécifiquement, l'EPAGE apporte un appui technique et administratif aux propriétaires engagés dans la réalisation de travaux de mise en conformité (suivi des travaux, partage et mutualisation des données disponibles, relais avec les partenaires réglementaires...).

Effacement et aménagement d'ouvrages - liste 2 - sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE Viaur :

Suite aux études menées, les travaux suivants ont été mis en œuvre sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE Viaur :

- Effacement du seuil de Castelmarty (commune de Castelmarty) en 2017
- Effacement du seuil de la Valette sur le Lézert (communes de Tayrac, Castelmarty & Cabanès) entre 2017 et 2018.
- Effacement du seuil de Pignac sur le Viaur (communes de Mirandol-Bourgnounac & Crespin) en 2017.

En complément, un suivi de l'évolution de la morphologie du cours d'eau sur une période 6 ans (2017-2023) a été mis en œuvre sur le Lézert, cours d'eau sur lequel deux ouvrages ont été effacés, en partenariat avec la Fédération de Pêche de l'Aveyron.

Aménagement d'ouvrages - Ouvrages liste 2 - sous maîtrise d'ouvrage des propriétaires :

Deux autres sites ont fait l'objet de travaux de mise en conformité en 2020 :

- Centrale Hydroélectrique de la Vicasse (SICAE Carmausin ; communes de Bor et Bar & St Christophe) : réfection passe à poissons, passe à canoës, prise d'eau & plan de grille, dévalaison
- Seuil de la Roque (SMAEP Viaur ; communes de Crespin & Pampelonne)



Travaux : 34 k€
financé à 100%
Agence de l'Eau



La continuité écologique

Hors liste 2

Réalisation
EPAGE Viaur

D'autres types d'ouvrages entravent la circulation des espèces et des sédiments sur nos cours d'eau : seuils mais aussi buses, radiers de ponts ...

C'est pourquoi l'EPAGE réalise aussi des travaux de rétablissement de la libre circulation des espèces aquatiques, tout en restaurant les fonctionnalités en lien avec le transport solide, sur des cours d'eau qui ne sont pas identifiés dans la réglementation nationale.

Ainsi suppression de plans d'eau, de passages busés et aménagements des perturbations de nature anthropique font partie des actions proposées et mise en œuvre grâce à l'équipe d'agents d'entretien avec parfois l'intervention extérieure d'un prestataire.

Un exemple particulier :

Le pont de la RD612 sur le Jaoul, entre La Capelle-Bleys et Rieupeyroux. Cet ouvrage interrompt la continuité piscicole du Jaoul, avec le radier béton qui impose une lame d'eau trop fine à l'étiage ainsi qu'une chute infranchissable par les poissons (on cible ici la truite fario, plutôt les petits individus). On note en aval une importante fosse d'érosion.

L'équipe de l'EPAGE Viaur a donc mis en œuvre une passe dite « rustique », composée de gros blocs permettant de créer des zones de remous reposant sur une rampe de plus petits blocs formant une rugosité de fonds ralentissant les écoulements. L'objectif était de réduire la problématique d'érosion en aval de l'ouvrage, ne pas réduire la capacité d'écoulement en cas de crue, et limiter l'entretien en reproduisant le fonctionnement usuel d'un cours d'eau.

Opération coordonnée sur le Lézert, contournement de plan d'eau sur le ruisseau d'Hunargues, aménagement d'ouvrages sur le Jaoul, suppression de nombreux passages busés remplacés par des passerelles, sur le Jaoul, le Vayre, le Vernhou, le ruisseau de la Nédouze, le ruisseau de Ceignac, le ruisseau de Bage, le ruisseau de Neguebiau, le ruisseau de la Capunie, le ruisseau des Gazelles, le Lieux du Viaur, le ruisseau de Coustal, le Vioulou, le ruisseau de Martial : autant d'aménagements réalisés par l'équipe de l'EPAGE Viaur et intégré dans le PPG du Viaur

Avant travaux



Après travaux



La valorisation de la biodiversité, de "l'espace rivière"

Au fil des années de nombreux projets d'aménagements de valorisation ont été réalisés :

- Panneaux pédagogiques sur la thématique de la biodiversité, des paysages et des zones humides : GRP Gorges du Viaur (Jouqueviel) , GTML (Mauriac),
- Valorisation des Sources du Viaur, signalétique du sentier, panneautique, livret
- Panneaux informatifs sur les ponts les plus importants traversant le Viaur : 20 panneaux au total
- Panneaux informatif sur les zones de baignades : 23 panneaux au total
- Aménagement de sentier botanique
- Panneau informatif concernant les crues et étiages
- Panneau présentant les usages de l'Eau : SMAEP du Viaur, SMELS, Grand Rodez
- Panneau de présentation de travaux de désimperméabilisation : Réquista, Naucelle
- Marquage des avaloirs "ici commence la rivière" : une centaine de panneaux mis en place
- Accompagnement à l'aménagement de points d'accès à l'eau : tables, bancs, poubelles



Sensibilisation de tout type de public

Organisation et animations de sorties pédagogiques, visites de site, balades thématiques... :

- Espaces Naturels Sensibles : Plaine des Rauzes, Basse Vallée du Viaur) dans le cadre des opérations organisées par le CD 12.
- Chantier pédagogique sur le site de la Tourbière des Fous (MFR Valrance), interventions auprès de classes de BTS / Master. Environ 15 animations.

10 classes
250 élèves

15 animations
BTS / Master



150 collégiens
par an



Dans le cadre de l'opération AGRI VIAUR :

Depuis le début d'Agri Viaur en 2003, le lycée François Marty participe à la sensibilisation des élèves de 6ème ou 5ème des collèges du bassin versant du Viaur. Les étudiants de terminale de ce lycée animent des ateliers auprès des élèves de différents collèges du bassin versant. Ainsi, ce sont en moyenne 150 collégiens qui participent à des ateliers en bord de cours d'eau sur différents sujets : le cycle de l'eau, la faune aquatique, la physique et la chimie de l'eau des rivières.

A destination des élus du bassin versant du Viaur :

A deux reprises l'EPAGE Viaur a organisé à destination des élus du territoire des journées de sensibilisation, de présentation et d'échange autour de nos thématiques de travail. Ce sont au total 6 journées qui ont été proposées à tous les élus des conseils municipaux de notre territoire.

6 journées
thématiques à
destination des élus



La sensibilisation des scolaires

Prestation extérieure
25 K€ / an

Le programme de sensibilisation à destination des jeunes existe sur le bassin versant du Viaur depuis les années 2000 ; il est adapté et renouvelé chaque année afin de toujours correspondre aux programmes éducatifs ; il est aujourd'hui bien connu des enseignants.

Ce programme de sensibilisation à destination des scolaires permet aux enseignants de développer des projets d'écoles sur le thème de l'eau (l'eau : milieu naturel, l'eau dans la maison...). Les enseignants plébiscitent ce programme qui non seulement répond aux exigences des programmes scolaires mais qui surtout s'attache à faire découvrir aux élèves leur environnement naturel et quotidien.

Un seul module de 7 demi-journées est proposé autour du thème : l'eau milieu de vie (la rivière, les berges, la faune et la flore).

L'école s'inscrit pour la totalité du module et a le choix de la thématique concernant les séances 6 et 7 qui ont pour objectif d'effectuer sur le terrain un diagnostic puis un aménagement concret avec les enfants.

Les thématiques proposées sont les suivantes sachant que le matériel nécessaire est fourni par l'EPAGE Viaur :

- Plantation en bordure de cours d'eau
- Mise en place de nichoirs
- Refuges à insectes, Abris à hérisson, Refuges à chauve-souris
- Création d'une haie, d'une mare



En parallèle de ces interventions dans les écoles à la demande des enseignants, nous avons développé plusieurs autres projets complémentaires :

- Rencontre de clôture de l'année scolaire : durant la fête du Viaur une journée est réservée aux scolaires afin de leur permettre non seulement de présenter le travail réalisé durant l'année scolaire : panneaux, contes, visites... mais aussi de se rencontrer et d'échanger autour de leur perception de ce milieu naturel qui peut être très varié (source, partie aval, lacs...)
- Création de supports spécifiques au bassin versant du Viaur : livret, panneaux, bâches... Ces documents sont remis soit à chaque enfant ayant participé aux animations soit aux écoles.
- Enfin, le syndicat aide les écoles souhaitant éditer et valoriser leur création : édition de livres de contes écrits par les enfants, de romans, de bandes dessinées...



La communication

Réalisation
EPAGE Viaur



Depuis de nombreuses années nous avons développé différents outils de communication pour tenter de “toucher” tous les publics potentiels. L’objectif central est bien de sensibiliser, informer afin que chacun se ré-approprié sa rivière ; son cours d’eau !

De la connaissance que nous avons du fonctionnement de la rivière et de sa biodiversité dépendent le respect et l’attention que nous lui porterons !

Des bulletins d’information thématiques : distribués par l’intermédiaire des communes qui le souhaitent avec le bulletin communal, ces bulletins d’un format simple, ont vocation à informer un large public sur une thématique bien précise : les travaux de gestion, les inondations, les zones humides, agri Viaur ...

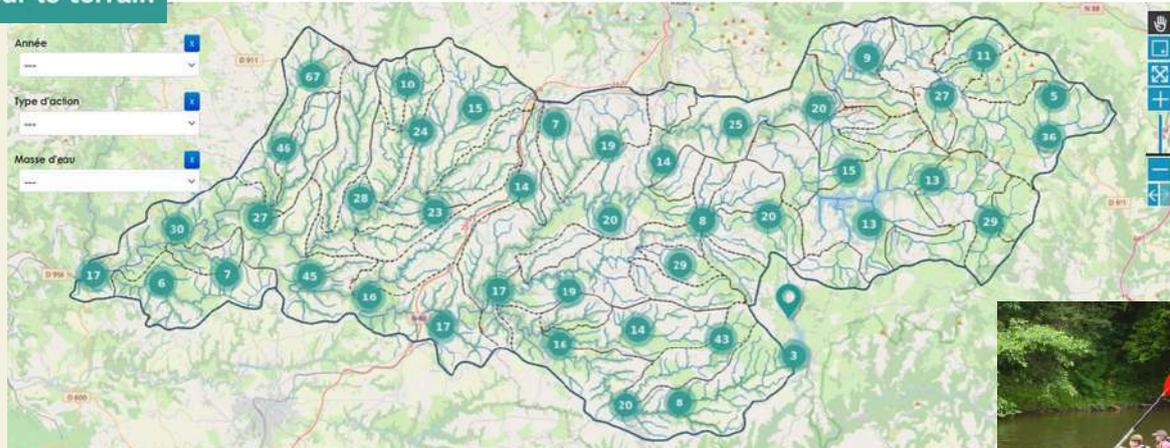
Un site Internet : très complet notre site internet présente également une cartographie des travaux, actions et programmes mis en œuvre.

<https://www.epage-viaur.com>



Découvrez
nos actions
sur le terrain

Nos actions sur le terrain



Page Facebook et compte instagram : Ces moyens de communication plus actuels nous permettent de diffuser une information ponctuelle concernant la réalisation d’un chantier; d’une opération ou encore d’annoncer une manifestation : n’hésitez pas à vous abonner !



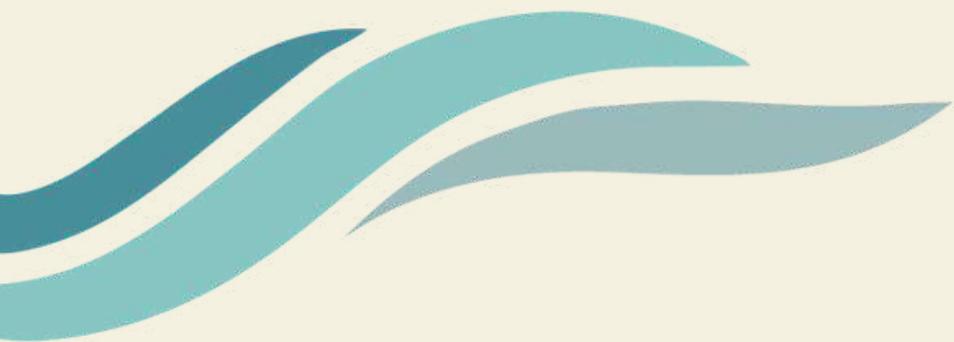
Des articles de presse réguliers : essentiellement dans “La volonté paysanne” et “Piscator”

Manifestation de la FÊTE DU VIAUR : annuellement nous organisons sur un site différent chaque année la Fête du Viaur. Cette journée ouverte au grand public est l’occasion de faire connaître l’EPAGE Viaur, ses missions, ses actions et ses projets !

Organisation ou participation à diverses manifestations :

- Soirée Ciné Débat : présentation du film “La Rivière” et échanges avec la salle (Rieupeyroux, Baraqueville)
- Journées EDUC Eau avec le SMAEP du Viaur et le SMELS avec des visites des usines de production d’eau potable; à destination du grand public
- Le Lévezou fête sa biodiversité
- Fête de la rivière organisée par des associations à La Roque (commune de La Salvétat)
- Des interventions pour le grand public avec les centres sociaux ...







Le Viaduc du Viour au festival des Lanternes

Les membres constitutifs de l'EPAGE VIAUR :



Nos partenaires financiers :

